

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

SPECIAL COUNCIL MEETING

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 31e jour de juillet courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 31st day of July instant, at 3:30 o'clock in the afternoon to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 27 juillet 1956.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, TRENTE ET UNIÈME jour de juillet courant, à TROIS HEURES ET DEMIE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à une séance spéciale dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier de la Cité,

C. Longpre
City Clerk.

SÉANCE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

CITÉ DE MONTRÉAL

MARDI, 31 JUILLET 1956

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

CITY OF MONTRÉAL

TUESDAY, 31st JULY 1956

Formula CK 1216

Form CK 1216

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

— 1 —

Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Reading and approving of the minutes of the preceding meeting.

RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Boulevard Métropolitain

REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Metropolitan Boulevard

— 2 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord du boulevard Métropolitain, de la rue Jeanne-Mance jusqu'aux limites est de la cité.

To vote a credit of \$60,900.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Metropolitan Boulevard, from Jeanne-Mance Street to the east limits of the City.

— 3 —

A l'effet de voter un crédit de \$626,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la voie nord du boulevard Métropolitain, de la rue Jeanne-Mance jusqu'aux limites est de la cité, ainsi que les raccordements en macadam et asphalté.

Avenue Papineau

Papineau Avenue

— 4 —

A l'effet de voter un crédit de \$362,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Papineau, du chemin de la Côte-Saint-Michel à la rue Charland.

Construction d'égouts

Laying of sewers

— 5 —

A l'effet de voter un crédit de \$173,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Papineau, côté est, du chemin de la Côte-Saint-Michel à l'avenue Charland.

To vote a credit of \$173,300.00 to lay a sewer in Papineau Avenue, east side, from Côte-Saint-Michel Road to Charland Avenue.

— 6 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Emile-Journault, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

To vote a credit of \$9,000.00 to lay a sewer in Emile-Journault Avenue, from Saint-Denis Street to Henri-Julien Avenue.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 7 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction d'un égout dans Ostell Crescent, de la rue de la Savane à la rue Cunard.

To vote a credit of \$11,600.00 to lay a sewer in Ostell Crescent, from de la Savane Street to Cunard Street.

— 8 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Fitz James, de la rue Notre-Dame à la rue La Fontaine.

To vote a credit of \$22,800.00 to lay a sewer in Fitz James Street, from Notre-Dame Street to LaFontaine Street.

— 9 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,200.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Montclair, de l'égout existant au sud de la rue Sherbrooke à l'avenue Western, et dans l'avenue Western, de l'avenue Montclair à Park Row East.

To vote a credit of \$23,200.00 to lay a sewer in Montclair Avenue, from the existing sewer south of Sherbrooke Street to Western Avenue, and in Western Avenue, from Montclair Avenue to Park-Row East.

— 10 —

A l'effet de voter un crédit de \$14,100.00 pour la construction d'un égout dans la place Hélène-Boullé, de la rue Bohlé à la rue de Chazel, et dans la rue de Chazel, de la place Hélène-Boullé en gagnant l'est.

To vote a credit of \$14,100.00 to lay a sewer in Hélène-Boullé Place, from Bohlé Street to de Chazel Street, and in Chazel Street, from Hélène-Boullé Place eastward.

— 11 —

A l'effet de voter un crédit de \$31,400.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Hays, de la rue Boyce à la rue Hochelaga.

To vote a credit of \$31,400.00 to lay a sewer in Hays Avenue, from Boyce Street to Hochelaga Street.

— 12 —

A l'effet de voter un crédit de \$69,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Bellechasse, de la 13e Avenue en gagnant l'est, et de la 16e Avenue jusqu'au boulevard Pie IX, et les raccordements dans les intersections de la 20e Avenue et de la 21e Avenue.

To vote a credit of \$69,100.00 to lay a sewer in Bellechasse Street, from 13th Avenue eastward, and from 16th Avenue to Pie IX Boulevard, and the connections in the intersections of 20th Avenue and 21st Avenue.

— 13 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Bellechasse, de la 28e Avenue à la 30e Avenue.

To vote a credit of \$16,000.00 to lay a sewer in Bellechasse Street, from 28th Avenue to 30th Avenue.

— 14 —

A l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

To vote a credit of \$51,700.00 to lay a sewer in Dickson Street, from Notre-Dame Street northward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 15 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Jumonville, de la rue Monsabré à la rue Dickson.

— 16 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no 148-3330 du cadastre du Village incorporé d'Hochelaga, de la rue des Carrières en gagnant le sud.

— 17 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Tardivel, de la rue Nicolas-Perrot à l'avenue Elie-Blanchard.

— 18 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Boyce, de la rue Langelier en gagnant l'ouest.

— 19 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,800.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Vianney, de l'avenue Daoust en gagnant le nord.

— 20 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un égout dans l'avenue Laure-Conan, de l'égout existant vers l'est sur une distance d'environ 45 pieds.

— 21 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,900.00 pour la construction d'un égout dans la 2e Avenue, de l'avenue Laurier au boulevard Saint-Joseph.

— 22 —

A l'effet de voter un crédit de \$33,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Villeray, de l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 23 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Bélanger, de la 43e Avenue à la rue Lemay, et les raccordements dans les rues transversales.

— 24 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue du Bois-de-Boulogne, du boulevard Henri-Bourassa en gagnant le sud, et les raccordements dans les rues projetées.

— 25 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,600.00 pour la construction en régie d'un égout dans la rue Dudemaine, à l'intersection de la rue Laforest.

Construction de trottoirs

Laying of sidewalks

— 26 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lacordaire, entre les rues Sherbrooke et Jumonville.

— 27 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bourget, de la rue Saint-Jacques en gagnant le nord.

— 28 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Kent, entre les avenues Lemieux et Victoria.

— 29 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Lacordaire, de la rue Gérin-Lajoie à la rue Turenne.

— 30 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Mayrand, de la rue de Sorel à la rue Sax.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 31 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Emile-Journault, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

— 32 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bossuet, de la rue Lafontaine à la rue Ontario.

— 33 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Ernest-Gendreau, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

— 34 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lefebvre, du trottoir existant au nord du boulevard Gouin en gagnant le nord.

— 35 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 26e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue Beaubien.

— 36 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Théodore, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

— 37 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Legendre, de la rue Waverly à l'avenue Park.

— 38 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tolhurst, de la rue Legendre à la rue de Beauharnois.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 39 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Curatteau, de la rue Sherbrooke à la rue Ernest-Gendreau.

— 40 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Charton, de la rue Fleury à la rue Prieur.

— 41 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Bourret, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

— 42 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Labarre, de la rue de Sorel à la rue Sax.

— 43 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Jumonville, de la rue L'cordaire à la rue Louis-Veillot.

— 44 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Fullum, de la rue Danandurand à la rue Masson.

— 45 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Bilaudeau, de la rue Hochelaga à l'avenue Souligny.

— 46 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Jeanne-Mance, de la rue Port-Royal en gagnant le nord.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 47 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue du Capitaine-Bernier, du lot no 325 au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

— 48 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dirval, du boulevard Crémazie à la rue de Beauharnois.

— 49 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tardivel, de la rue Charles-Gill à la rue Nicolas-Perrot.

— 50 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 36e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

— 51 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 16e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.

— 52 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Raudot, de la rue Briand à la rue Hamilton.

— 53 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bohlé, du boulevard Gouin à l'avenue de Poutrincourt, et sur la place Hélène-Boullé, située au sud du boulevard Gouin.

— 54 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Meunier, du boulevard Gouin, en gagnant le sud.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 55 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Martigny, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin.

— 56 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

— 57 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dazé, de la rue Tolhurst à la rue Tanguay.

— 58 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Bates, de l'avenue Darling-ton jusqu'aux limites de Ville Mont-Royal.

— 59 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Nicolas-Perrot, du lot no 325 jusqu'au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

— 60 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lumsden, de la rue Legendre en gagnant le sud.

— 61 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bossuet, de la rue Ontario à l'avenue Dubuisson, et d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Ontario, de la rue Cadillac à la rue Bossuet.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 62 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Ball, de la rue Durocher jusqu'aux voies de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

— 63 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est du boulevard Pie IX, du trottoir existant au nord de la rue Bélanger jusqu'aux limites de la cité.

— 64 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue d'Youville, de la rue des Soeurs-Grises à la rue McGill.

— 65 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Soeurs-Grises, de la rue Wellington à la rue de la Commune.

— 66 —

A l'effet de voter un crédit de \$800.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Beaubien, de la rue Chabot en gagnant l'ouest.

— 67 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue de la Commune, de la rue McGill à la rue des Soeurs-Grises de la rue des Soeurs-Grises à la rue Prince, et de la rue Brennan en gagnant l'ouest.

— 68 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Westmore, de l'avenue Chester à l'avenue Patricia.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 69 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Légaré, de l'avenue Barclay à l'avenue de Courtrai.

— 70 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dépatie, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

— 71 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées nos 40-123, 40-124, 40-125, 40-126 et 40-127 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situées entre les rues Hochelaga et Boyce, à l'ouest de la rue Langelier.

— 72 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées nos 396-942, 943, 944, 945, 946 et 947, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 73 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Bellechasse, de la 26e Avenue à la 31e Avenue.

— 74 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Guy, de la rue Dorchester à la rue Sherbrooke.

— 75 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dickson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 76 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Laure-Conan, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

— 77 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Bedford, de l'avenue Darlington en gagnant l'est.

— 78 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bossuet, entre les rues de Toulouse et Hochelaga.

— 79 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Mountain Sights, de la rue de la Savane en gagnant le nord.

— 80 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Marseille, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

— 81 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lavigne, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

— 82 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Fletcher, de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille.

— 83 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Parthenais, du boulevard Henri-Bourassa à l'avenue Daoust.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 84 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées nos 396-978, 979, 980, 981, 982 et 983, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 85 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Donat, de la rue Notre-Dame à la rue projetée no 396-978 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 86 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Boyce, des limites est de la terre no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe à la rue Langelier.

— 87 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Saint Patrick, entre la rue Pitt et le viaduc de la compagnie des chemins de fer nationaux.

— 88 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dudemaine, de l'avenue du Bois-de-Boulogne à la rue Laforest.

— 89 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Laforest, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

— 90 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Dudemaine, de la rue Grenet au boulevard Saint-Germain.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 91 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Jasmin, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

— 92 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 16e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

— 93 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 45e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

— 94 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la place Deschamps, de la rue Poincaré à la rue Deschamps.

— 95 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Deschamps, de la rue Letellier à la place Deschamps.

— 96 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bélanger, de la 42e Avenue à la rue Lemay.

— 97 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bossuet, entre les rues Hochelaga et Boyce.

— 98 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Bossuet, entre les rues Boyce et Chauveau.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 99 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur le côté nord de la rue Basin, de la rue Rioux à la rue du Séminaire, sur le côté ouest de la rue Rioux, de la rue Basin en gagnant le nord, et sur le côté est de la rue du Séminaire, de la rue Basin en gagnant le nord.

— 100 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,200.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue d'Iberville, du trottoir existant au nord de la rue Masson en gagnant le nord.

— 101 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Etienne-Parent, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

— 102 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Carleton, de l'avenue Pine à la rue McTavish.

*Construction de pavages**Laying of pavings*

— 103 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Mayrand, de la rue de Sorel à la rue Sax.

— 104 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Emile-Journault, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

— 105 —

A l'effet de voter un crédit de \$26,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, de la rue Lafontaine à la rue Ontario.

To vote a credit of \$3,900.00 to lay permanent sidewalks on the north side of Basin Street, from Rioux Street to du Séminaire Street, on the west side of Rioux Street, from Basin Street northward, and on the east side of du Séminaire Street, from Basin Street northward.

To vote a credit of \$1,200.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the east side of Iberville Street, from the existing sidewalk north of Masson Street northward.

To vote a credit of \$1,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Etienne-Parent Avenue, from Pasteur Street westward.

To vote a credit of \$15,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Carleton Road, from Pine Avenue to McTavish Street.

A l'effet de voter un crédit de \$11,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Ernest-Gendreau, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

A l'effet de voter un crédit de \$33,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Théodore, de la rue Hochelaga à la rue Boyce.

A l'effet de voter un crédit de \$57,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Legendre, de la rue Waverly à l'avenue Park.

A l'effet de voter un crédit de \$25,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Tolhurst, de la rue Legendre à la rue de Beauharnois.

A l'effet de voter un crédit de \$36,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Curatteau, de la rue Sherbrooke à la rue Ernest-Gendreau.

A l'effet de voter un crédit de \$21,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Charton, de la rue Fleury à la rue Prieur.

A l'effet de voter un crédit de \$8,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Bourret, de l'avenue Clanranald à l'avenue Macdonald.

A l'effet de voter un crédit de \$15,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Labarre, de la rue de Sorel à la rue Sax.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 106 —

To vote a credit of \$11,700.00 to lay a permanent paving on Ernest-Gendreau Street, from Curatteau Street to de Boucherville Street.

— 107 —

To vote a credit of \$33,700.00 to lay a permanent paving on Théodore Street, from Hochelaga Street to Boyce Street.

— 108 —

To vote a credit of \$57,000.00 to lay a permanent paving on Legendre Street, from Waverly Street to Park Avenue.

— 109 —

To vote a credit of \$25,800.00 to lay a permanent paving on Tolhurst Street, from Legendre Street to Beauharnois Street.

— 110 —

To vote a credit of \$36,300.00 to lay a permanent paving on Curatteau Street, from Sherbrooke Street to Ernest-Gendreau Street.

— 111 —

To vote a credit of \$21,300.00 to lay a permanent paving on Charton Avenue, from Fleury Street to Prieur Street.

— 112 —

To vote a credit of \$8,600.00 to lay a permanent paving on Bourret Avenue, from Clanranald Avenue to Macdonald Avenue.

— 113 —

To vote a credit of \$15,200.00 to lay a permanent paving on Labarre Street, from Sorel Street to Sax Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 114 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Jumonville, de la rue Lacordaire à la rue Louis-Veillot.

— 115 —

A l'effet de voter un crédit de \$37,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Fullum, de la rue Dandurand à la rue Masson.

— 116 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Bilaudeau, de la rue Hochelaga à l'avenue Souligny.

— 117 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Jeanne-Mance, de la rue Port-Royal en gagnant le nord.

— 118 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue du Capitaine-Bernier, du lot no 325 jusqu'au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

— 119 —

A l'effet de voter un crédit de \$26,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dirval, du boulevard Crémazie à la rue de Beauharnois.

— 120 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Tardivel, de la rue Charles-Gill à la rue Nicolas-Perrot.

— 121 —

A l'effet de voter un crédit de \$43,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 36e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

— 114 —

To vote a credit of \$8,300.00 to lay a permanent paving on Jumonville Street, from Lacordaire Street to Louis-Veillot Street.

— 115 —

To vote a credit of \$37,100.00 to lay a permanent paving on Fullum Street, from Dandurand Street to Masson Street.

— 116 —

To vote a credit of \$15,600.00 to lay a permanent paving on Bilaudeau Avenue, from Hochelaga Street to Souligny Avenue.

— 117 —

To vote a credit of \$11,500.00 to lay a permanent paving on Jeanne-Mance Street, from Port-Royal Street northward.

— 118 —

To vote a credit of \$30,500.00 to lay a permanent paving on Capitaine-Bernier Street, from lot No. 325 to lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 119 —

To vote a credit of \$26,200.00 to lay a permanent paving on Dirval Street, from Crémazie Boulevard to Beauharnois Street.

— 120 —

To vote a credit of \$22,600.00 to lay a permanent paving on Tardivel Street, from Charles-Gill Street to Nicolas-Perrot Street.

— 121 —

To vote a credit of \$43,000.00 to lay a permanent paving on 36th Avenue, from Saint-Zotique Street to Bélanger Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 122 —

A l'effet de voter un crédit de \$73,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 16e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.

— 123 —

A l'effet de voter un crédit de \$31,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Raudot, de la rue Briand à la rue Hamilton.

— 124 —

A l'effet de voter un crédit de \$76,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bohlé, du boulevard Gouin à l'avenue de Poutrincourt, et sur la place Hélène-Boullé, située au sud du boulevard Gouin.

— 125 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Meunier, du boulevard Gouin en gagnant le sud.

— 126 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Martigny, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin.

— 127 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 15e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse.

— 128 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dazé, entre les rues Tolhurst et Tanguay.

— 129 —

A l'effet de voter un crédit de \$62,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le chemin Bates, de l'avenue Darlington jusqu'aux limites de Ville Mont-Royal.

To vote a credit of \$73,900.00 to lay a permanent paving on 16th Avenue, between Saint-Joseph Boulevard and Masson Street.

To vote a credit of \$31,700.00 to lay a permanent paving on Raudot Street, from Briand Street to Hamilton Street.

To vote a credit of \$76,300.00 to lay a permanent paving on Bohlé Street, from Gouin Boulevard to Poutrincourt Avenue, and on Hélène-Boullé Place, south of Gouin Boulevard.

To vote a credit of \$16,200.00 to lay a permanent paving on Meunier Street, from Gouin Boulevard southward.

To vote a credit of \$30,700.00 to lay a permanent paving on de Martigny Street, from Henri-Bourassa Boulevard to Gouin Boulevard.

To vote a credit of \$22,900.00 to lay a permanent paving on 15th Avenue, between Rosemont Boulevard and Bellechasse Street.

To vote a credit of \$22,000.00 to lay a permanent paving on Dazé Street, between Tolhurst and Tanguay Streets.

To vote a credit of \$62,700.00 to lay a permanent paving on Bates Road, from Darlington Avenue to the limits of the Town of Mount Royal.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 130 —

A l'effet de voter un crédit de \$31,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Nicolas-Perrot, du lot no 325 jusqu'au lot no 328 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

— 131 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Lumsden, de la rue Legendre en gagnant le sud.

— 132 —

A l'effet de voter un crédit de \$32,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Davidson, entre les rues Rachel et Sherbrooke.

— 133 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Baldwin, entre les rues Hochelaga et Boyce.

— 134 —

A l'effet de voter un crédit de \$18,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue des Ormeaux, entre l'avenue Souligny et la rue Hochelaga.

— 135 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Hadley, entre les rues Denonville et Cardinal.

— 136 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue de Ville-Marie, entre les rues Adam et Sainte-Catherine.

— 137 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la rue Marquette, entre les rues Jean-Talon et Everett.

To vote a credit of \$31,400.00 to lay a permanent paving on Nicolas-Perrot Street, from lot No. 325 to lot No. 328 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

To vote a credit of \$11,000.00 to lay a permanent paving on Lumsden Street, from Legendre Street southward.

To vote a credit of \$32,600.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Davidson Street, between Rachel and Sherbrooke Streets.

To vote a credit of \$19,900.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Baldwin Street, between Hochelaga and Boyce Streets.

To vote a credit of \$18,500.00 to lay a permanent paving on the lanes east of des Ormeaux Street, between Souligny Avenue and Hochelaga Street.

To vote a credit of \$5,800.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Hadley Street, between Denonville and Cardinal Streets.

To vote a credit of \$13,400.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Ville-Marie Street, between Adam and Sainte-Catherine Streets.

To vote a credit of \$20,500.00 to lay a permanent paving on the lane east of Marquette Street, between Jean-Talon and Everett Streets.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 138 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Dézéry, entre les rues Sherbrooke et Rachel.

— 139 —

A l'effet de voter un crédit de \$30,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Boyce, des limites est de la terre no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe à la rue Langelier.

A l'effet de voter un crédit de \$51,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Bellechasse, de la 26e Avenue à la 31e Avenue.

— 141 —

A l'effet de voter un crédit de \$146,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dickson, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Laure-Conan, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

A l'effet de voter un crédit de \$33,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le chemin Bedford, de l'avenue Darlington en gagnant l'ouest.

A l'effet de voter un crédit de \$19,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, entre les rues de Toulouse et Hochelaga.

A l'effet de voter un crédit de \$51,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Mountain Sights, de la rue de la Savane en gagnant le nord.

— 143 —

— 144 —

To vote a credit of \$19,500.00 to lay a permanent paving on Bossuet Street, between Toulouse and Hochelaga Streets.

— 145 —

To vote a credit of \$51,700.00 to lay a permanent paving on Mountain Sights Avenue, from de la Savane Street northward.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 146 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Marseille, de la rue Curatteau à la rue de Boucherville.

— 147 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Lavigne, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

— 148 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Fletcher, de la rue Sainte-Claire à la rue de Marseille.

— 149 —

A l'effet de voter un crédit de \$32,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Parthenais, du boulevard Henri-Bourassa à l'avenue Daoust.

— 150 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Westmore, de l'avenue Chester à l'avenue Patricia.

— 151 —

A l'effet de voter un crédit de \$35,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Légaré, de l'avenue Barclay à l'avenue de Courtrai.

— 152 —

A l'effet de voter un crédit de \$27,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dépatie, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

— 153 —

A l'effet de voter un crédit de \$29,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Wurtele, entre les rues Ontario et de Rouen.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 154 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la 9e avenue au nord de la rue Beaubien.

— 155 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Laurendeau, entre les rues Jacques-Hertel et de Biencourt.

— 156 —

A l'effet de voter un crédit de \$63,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées nos 40-123, 40-124, 40-125, 40-126 et 40-127 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, situées entre les rues Hochelaga et Boyce, à l'ouest de la rue Langelier.

— 157 —

A l'effet de voter un crédit de \$42,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées nos 396-942, 943, 944, 945, 946 et 947, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 158 —

A l'effet de voter un crédit de \$44,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées nos 396-978, 979, 980, 981, 982 et 983, entre la rue Saint-Donat et la rue projetée P. 396 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 159 —

A l'effet de voter un crédit de \$70,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Donat, de la rue Notre-Dame à la rue projetée no 396-978 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 160 —

A l'effet de voter un crédit de \$205,400.00 pour l'élargissement et la réfection du pavage sur la rue Guy, de la rue Dorchester à la rue Sherbrooke.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 161 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dudemaine, de l'avenue du Bois-de-Boulogne à la rue Laforest.

— 162 —

A l'effet de voter un crédit de \$40,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Laforest, de la rue Dudemaine en gagnant le sud.

— 163 —

A l'effet de voter un crédit de \$82,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Dudemaine, de la rue Grenet au boulevard Saint-Germain.

— 164 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Jasmin, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

— 165 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 16e Avenue, du boulevard Rosemont à la rue de Belchasse.

— 166 —

A l'effet de voter un crédit de \$53,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 45e Avenue, de la rue Saint-Zotique à la rue Bélanger.

— 167 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la place Deschamps, de la rue Poincaré à la rue Deschamps.

— 168 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Deschamps, de la rue Letellier à la place Deschamps.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 169 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bélanger, de la 42e Avenue à la rue Lemay.

— 170 —

A l'effet de voter un crédit de \$35,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, entre les rues Hochelaga et Boyce.

— 171 —

A l'effet de voter un crédit de \$50,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bossuet, entre les rues Boyce et Chauveau.

— 172 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Etienne-Parent, de la rue Pasteur en gagnant l'ouest.

— 173 —

A l'effet de voter un crédit de \$232,300.00 pour l'élargissement et la réfection du pavage permanent sur la rue Saint Patrick, de la rue Atwater jusqu'à un point situé à l'ouest de la rue Pitt.

— 174 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la rue Berri, entre les rues Faillon et Villeray.

— 175 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la rue Saint-Denis, entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa.

— 176 —

A l'effet de voter un crédit de \$220,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le chemin Carleton, de l'avenue Pine à la rue McTavish.

— 177 —

To vote a credit of \$220,200.00 to lay a permanent paving on Carleton Road, from Pine Avenue to McTavish Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 177 —

A l'effet de voter un crédit de \$79,600.00 pour la réfection du pavage permanent sur la rue de la Commune, de la rue McGill au Pont Noir.

To vote a credit of \$79,600.00 to repair the permanent paving on de la Commune Street, from McGill Street to Black Bridge.

— 178 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour l'élargissement et la réfection du pavage permanent sur la rue d'Youville, de la rue des Soeurs-Grises à la rue McGill.

To vote a credit of \$8,700.00 to widen and repair the permanent paving on Youville Street, from Soeurs-Grises Street to McGill Street.

*Réfection de pavage**Relying of paving*

— 179 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,400.00 pour la réfection du pavage permanent sur la rue des Soeurs-Grises, de la rue Wellington à la rue de la Commune.

To vote a credit of \$15,400.00 to repair the permanent paving on Soeurs-Grises Street, from Wellington Street to de la Commune Street.

*Modification de résolutions**Amendments to resolutions*

— 180 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er septembre 1955 votant un crédit de \$10,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue d'Arcy McGee, de la rue Laurendeau en gagnant le sud.

To amend the resolution of Council of September 1st, 1955 voting a credit of \$10,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of d'Arcy McGee Street, from Laurendeau Street southward.

— 181 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er septembre 1955 votant un crédit de \$31,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue d'Arcy McGee, de la rue Laurendeau en gagnant le sud.

To amend the resolution of Council of September 1st, 1955 voting a credit of \$31,700.00 to lay a permanent paving on d'Arcy McGee Street, from Laurendeau Street southward.

— 182 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 5 mai 1955 votant un crédit de \$4,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sauvé, de l'avenue d'Auteuil à la rue Saint-Denis.

To amend the resolution of Council of May 5th, 1955 voting a credit of \$4,500.00 to lay a sewer in Sauvé Street, from d'Auteuil avenue to Saint-Denis Street.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 183 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er juin 1955 votant un crédit de \$14,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sauvé, entre les rues Lajeunesse et Saint-Denis, et sur le côté nord de la rue Sauvé, entre la rue Saint-Denis et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que le raccordement sur le côté ouest de la rue Berri.

— 184 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 15 novembre 1955 autorisant une dépense de \$13,647.00 pour l'achat et la pose de tuyaux à l'eau à certains endroits.

*Expropriations**Expropriations*

— 185 —

To vote an additional credit of \$334.00 for the acquisition and prior possession of part of lot No. 390-99 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe required to widen Saint-Just Street, west side, north of La Fontaine Street.

— 186 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$39,786.50 pour l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Stanley, de son extrémité nord jusqu'à la rue McGregor.

— 187 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$7,759.00 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'établissement d'un pan coupé à l'angle nord-est de la rue de la Savane et de la rue Gagnier.

— 188 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$13,620.15 pour l'acquisition des immeubles requis pour fins de rues et situés à l'ouest de l'avenue du Bois-de-Boulogne et au sud de la rue Dudemaine.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 189 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$5,111.50 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture projetée d'une ruelle au nord de la rue Faillon, à l'est du boulevard Saint-Laurent.

— 190 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$34,569.96 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Dudemaine, depuis la limite est de la terre no 31 jusqu'à la rue Grenet projetée.

— 191 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$209,104.57 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Reed, entre le boulevard Gouin et le pont Lachapelle.

— 192 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$382,440.58 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Kelly, entre les rues Millen et Meilleur, et également pour le raccordement de ladite rue Kelly avec le boulevard Perras, entre la rue Millen et la rue Saint-Hubert, et pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Kelly, entre la rue Meilleur et la limite ouest de la Cité.

— 193 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$4,127.00 pour l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Lepailleur vers le sud jusqu'à la rue Hochelaga.

— 194 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$2,278.42 pour l'acquisition et la possession préalable des terrains requis pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre les rues Guy et Amesbury.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

— 195 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$33,620.00 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Sherbrooke, entre la limite de la ville de Westmount et l'avenue Prud'homme.

— 196 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement de pans coupés à certaines intersections de la rue Guy, et de voter un crédit de \$10,625.00 à cette fin.

Octroi de contrats

Awarding of contracts

— 197 —

A l'effet d'accorder au seul soumissionnaire, Dominion Engineering Co. Ltd., le contrat pour la fourniture et l'installation de l'unité de pompage no 1 de la station "A" de l'usine de filtration, au prix total approximatif de \$82,630.00 et de voter un crédit de \$95,000.00 à cette fin.

— 198 —

A l'effet d'accorder aux plus bas soumissionnaires, Canit Construction Limited et The Key Construction Limited, le contrat pour la construction de la troisième section de l'égout collecteur du Ruisseau Molson, au prix total approximatif de \$2,234,856.00, et de voter un crédit de \$2,600,000.00 à cette fin.

— 199 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Bernard Gagné Co. Ltd., le contrat pour la restauration du centre de réhabilitation Meurling au no 3600 de la rue Moreau, au prix total approximatif de \$41,474.00 et de voter un crédit de \$70,000.00 à cette fin.

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

Conduits souterrains

— 200 —

A l'effet de voter un crédit additionnel de \$70,000.00 pour la construction de conduits souterrains dans le secteur borné par l'avenue Pine et par, mais les excluant, le boulevard Saint-Laurent, la rue Sherbrooke et l'avenue Park, ainsi que la prolongation de l'avenue Pine, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis.

Parc Jarry et île Sainte-Hélène

— 201 —

A l'effet de voter un crédit de \$442,500.00 pour l'exécution en tout ou en partie, soit en régie ou par contrat, de divers travaux d'aménagement au parc Jarry et à l'île Sainte-Hélène.

Tuyaux à l'eau

— 202 —

A l'effet d'autoriser une dépense de \$4,835.00 pour l'achat et la pose d'un tuyau à l'eau dans la rue Clara, de la rue Hogan en gagnant l'ouest.

Acquisition d'immeuble

— 203 —

A l'effet d'autoriser l'acquisition, au prix de \$10.00, d'un lot de grève et en eau profonde requis pour la construction de l'égout collecteur Décarie-Rainbault.

Avis de motions.

— 204 —

MARDI, 31 JUILLET 1956
TUESDAY, JULY 31st 1956

Underground conduits

200 —

To vote an additional credit of \$70,000.00 to lay underground conduits in the sector bounded by Pine Avenue and by, but excluding Saint-Laurent Boulevard, Sherbrooke Street and Park Avenue, and for the extension of Pine Avenue, between Saint-Laurent Boulevard and Saint-Denis Street.

Jarry Park and Saint Helen Island

201 —

To vote a credit of \$442,500.00 to carry out in whole or in part, by day labor or by contract, various arrangement works at Jarry Park and Saint Helen Island.

Water mains

202 —

To authorize an expenditure of \$4,835.00 to purchase and lay a water main in Clara Street, from Hogan Street westward.

Acquisition of immovable

203 —

To authorize the acquisition, at the price of \$10.00, of a shore and deep water lot for the construction of the Décarie-Rainbault collector sewer.

204 —

Notices of motions.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

tenue MARDI, le 31 juillet 1956 à
3 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, J.-M. Savignac, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, Victor, Delisle, McDougall, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lyall, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Murphy, Lépine, Wager, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Hamilton, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Gauthier, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Aronoff, Roland Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Ouimet, André Desmarais, Niding, Poitras, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, Antoine Tremblay, Lucien Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge et David.

Le chef du Conseil offre ici au nom des membres du Conseil aux conseillers Hanley, Dozois et Lucien Tremblay ses plus cordiales félicitations à l'occasion de leur récente élection à la Législature provinciale.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

La lecture du procès-verbal est en conséquence commencée et le chef du Conseil demande alors de ne lire que la dernière partie de ce procès-verbal, ajoutant que les membres du Conseil n'insistent pas pour la lecture totale du compte rendu de cette séance.

Pour se conformer à cette demande l'article 14 de la séance ajournée du 6 juin 1956 est lu et

Le conseiller Lafaille propose alors,
Appuyé par le conseiller Pierre DesMarais,

Que soient ratifiés le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 1er juin 1956 ainsi que ceux des séances d'ajournement qui l'ont suivie.

Et, un débat s'engageant le conseiller Croteau suggère que les mots "vu la confusion qui règne" soient biffés du dernier paragraphe de cet article.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres du Conseil, ladite motion des conseillers Lafaille et Pierre DesMarais, telle que soumise, est mise aux voix, elle est adoptée, et il est

en conséquence. (Les conseillers Seigler, Filion, J.-M. Savignac, Hanley, Lafaille, Godin, Croteau, Lépine, Simoneau, Vachon, Despatis, Emile Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Marchand, Lanciault, et Outerbridge (21) se déclarent dissidents quant à la ratification du dernier paragraphe de l'article 14 de la séance du 6 juin 1956)

Lesdits procès-verbaux sont en conséquence ratifiés et signés par Son Honneur le maire et le greffier de la Cité.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1800 voir page 130 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et J.-P. Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

13 AUG 1956

SPECIAL COUNCIL MEETING

held on TUESDAY, JULY 31st,
1956, at 3:30 o'clock in
the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair;
Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

The Leader of the Council offered to Councillors Hanley, Dozois and Lucien Tremblay on behalf of the members of Council his most heartfelt congratulations on the occasion of their recent election to the Provincial Legislature.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

The reading of the minutes was accordingly started and the Leader of Council then requested to read only the last part of these minutes, adding that the members of Council did not insist on the reading of all the minutes of that meeting.

To conform with this request, Article 14 of the adjourned meeting of 6th June, 1956 was read and

Councillor Lafaille then moved,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That the minutes of the Council meeting of 1st June, 1956, together with the adjournment meetings which followed it, be adopted.

And, a debate arising, Councillor Croteau suggested that the words "in view of the confusion taking place" be stricken from the last paragraph of that Article.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members of Council, said motion of Councillors Lafaille and Pierre DesMarais, as submitted, it was put and adopted, and it was

RESOLVED: accordingly. (Councillors Seigler, Filion, J.-M. Savignac, Hanley, Lafaille, Godin, Croteau, Lépine, Simoneau, Vachon, Despatis, Emile Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Marchand, Lanciault, and Outerbridge (21) dissented as regards the approval of the last paragraph of Article 14 of the meeting of 6th June, 1956)

Said minutes were accordingly ratified and signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and J.-P. Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

MARDI, le 31 juillet 1956

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport PS-180 voir page 130 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore,
Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau
et Jean-Paul Hamelin,

Que ludit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

4.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport PS-173 voir page 131 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU: que ludit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

5.- les articles 5 à 178 inclusivement de l'ordre du jour étant lus pour prendre en délibération les rapports suivants du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapports voir pages 131 à volume 49 des rapports
214

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre
DesMarais, E. Hamelin, Croteau et
Cuimet,

Que les dits rapports soient adoptés.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare les 175 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

6.- L'article 179 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1721 voir page 214 volume 49 des rapports.

TUESDAY, JULY 31st, 1956

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

4.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

5.- Articles 5 to 178 inclusively of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Cuimet,

That said reports be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the 175 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

6.- Article 179 of the order of the day being read to consider the following report of the Executive Committee:

MARDI, le 31 juillet 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Crompt, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 13 AUG 1956
VP 91 Vol 292

7.- L'article 180 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1620 voir page 214 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lauriault,
Lessard, Sauvé et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 13 AUG 1956
VP 98 Vol 292

8.- L'article 181 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1619 voir page 215 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lauriault,
Lessard, Sauvé et Lépine, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 13 AUG 1956
VP 367 Vol 291

9.- L'article 182 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport E-1003 voir page 215 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 13 AUG 1956
VP 430 Vol 291

10.- L'article 183 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport PS-1637 voir page 215 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

TUESDAY, JULY 31st 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, O'Flaherty,
Burrows, Hanley and Healy, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

7.- Article 180 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault,
Lessard, Sauvé and Lépine, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

8.- Article 181 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault,
Lessard, Sauvé and Lépine, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

9.- Article 182 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

10.- Article 183 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

MARDI, le 31 juillet 1956

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

VP 219 Vol 292

11.- L'article 184 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 98200-280A voir page 216 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-N. Drapeau,
Gauthier, Montpetit, Meunier et Moisan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 110795-1 voir page 216 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, A. Tremblay
et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 108471-2 voir page 216 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Vautelet,
A. Dupuis, Sullivan et David,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 110806-1 voir page 217 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet,
A. Dupuis, Mayer, Sullivan et David, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 108479-1 voir page 217 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, JULY 31st 1956

11.- Article 184 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau,
Gauthier, Montpetit, Meunier and Moisan,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

12.- Article 185 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, A. Tremblay,
and Vachon, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

13.- Article 186 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet,
A. Dupuis, Sullivan and David,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

14.- Article 187 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet,
A. Dupuis, Mayer, Sullivan and David, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

15.- Article 188 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Lanciault, Croteau and Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

MARDI, le 31 juillet 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

16.- L'article 189 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 114236 voir page 217 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 106737-2 voir page 218 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 108221-2 voir page 218 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille, Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul Hamelin,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 107822-2 voir page 219 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul Hamelin, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 13 AUG 1956

Pour rapport 109469-1 voir page 219 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, JULY 31st 1956

16.- Article 189 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau and Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

17.- Article 190 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau and Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

18.- Article 191 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau and Jean-Paul Hamelin,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

19.- Article 192 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Croteau and Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

20.- Article 193 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

MARDI, le 13 juillet 1956

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

21.- L'article 194 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 100272-49 voir page 219 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet, A.
Dupuis, Mayer, Sullivan et David, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

22.- L'article 195 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 107807-4 voir page 220 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Flynn, Wagar,
Brown et Lyall, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

23.- L'article 196 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 114320 voir page 220 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Vautelet, A.
Dupuis, Mayer, Sullivan et David, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare les 13 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

24.- L'article 197 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 113080-3 voir page 221 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

25.- L'article 198 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport E-1027 voir page 221 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE : Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26.- L'article 199 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 114120-2 voir page 221 volume 49 des rapports

TUESDAY, JULY 31st 1956

21.- Article 194 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet, A. Dupuis,
Mayer, Sullivan and David, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

22.- Article 195 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Flynn, Wagar,
Brown and Lyall, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

23.- Article 196 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Vautelet,
A. Dupuis, Mayer, Sullivan and David, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 13 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

24.- Article 197 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

25.- Article 198 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

26.- Article 199 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI, le 31 juillet 1956

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre
DesMarais, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 113804-3 voir page 222 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Victor et Aronoff, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

Pour rapport 114321 voir page 222 volume 49 des rapports

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre
DesMarais, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

Son Honneur le Maire déclare les 5 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec le rapport suivant du Comité exécutif:

le 13 AUG 1956

abroge
VP374 Vol. 294
Act 9

Pour rapport 112549-4 voir page 222 volume 49 des rapports

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,
Gauthier, Montpetit, Despatis, Meunier et
Moisan, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

NOTE: L'article 203 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Pour rapport 112673-1 voir page 222 volume 49 des rapports

TUESDAY, JULY 31st 1956

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

27.- Article 200 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Victor and Aronoff, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

28.- Article 201 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED: accordingly.

His Worship the Mayor declared the 5 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

29.- Article 202 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Gauthier,
Montpetit, Despatis, Meunier and Moisan, it was

RESOLVED: that said report be adopted.

30.- Article 203 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI, le 31 juillet 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau et Jean-Paul
Hamelin, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le Maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

AVIS DE MOTIONS

31.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'inclure les deux côtés de la rue Marquette, entre les rues Saint-Zotique et Beaubien, dans la zone commerciale du règlement de construction de ce district."

33.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que ce Conseil prie le Comité exécutif d'étudier l'opportunité de modifier les règlements de construction de façon à inclure dans la zone commerciale les intersections des rues Papineau et Villeray qui se trouvent dans la zone résidentielle."

34.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de former une Commission composée de membres du Conseil pour étudier les modifications qu'il serait opportun de suggérer au règlement qui a créé le service municipal du bien-être social ainsi qu'à la "Loi de l'Assistance Publique"."

35.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de nommer une commission pour faire l'étude des règlements concernant les permis et priviléges émis par la Cité et des honoraires exigés en vertu de ces règlements."

36.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'il est opportun d'envisager une formule administrative plus conforme aux désirs des contribuables;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la possibilité d'un gouvernement métropolitain qui aurait juridiction sur certains services d'intérêt général;

Qu'une commission soit créée en vue d'étudier les moyens à prendre pour l'établissement d'une forme d'administration conforme aux meilleurs intérêts des citoyens de la métropole, en tenant compte du fait que certains services d'intérêt commun devraient être soumis à une autorité métropolitaine."

TUESDAY, JULY 31st 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier,
Sigouin, Lanciault, Croteau and
Jean-Paul Hamelin, it was

RESOLVED: that said article be adopted.

His Worship the Mayor declared the 2 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter, being the majority of all the members of Council.

NOTICES OF MOTION

31.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of including both sides of Marquette Street between St.Zotique and Beaubien Streets in the commercial zone of the building by-law for this district."

33.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT this Council request the Executive Committee to consider the advisability of amending the building by-law in the district so as to include in the commercial zone the intersections of Papineau and Villeray Streets which are now residential."

34.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of appointing a Committee composed of members of the Council to study amendments which it would be advisable to make in the by-law which created the City Social Welfare Department and to the Public Charities Act."

35.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of appointing a commission to study the by-laws concerning permits and privileges issued by the City and the fees required by such by-law."

36.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS it is opportune to foresee an administrative form which is more in accordance with the wishes of the ratepayers;

WHEREAS the possibility may be expected of a metropolitan government which would have jurisdiction over certain services of a general interest;

THAT a commission be appointed to study the measures to be taken for the establishment of a form of administration in accordance with the best interests of the citizens of the metropolis, taking into account the fact that certain services of a common interest should be submitted to a metropolitan authority."

MARDI, le 31 juillet 1956

37.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'organiser de nouveau un comité de la défense civile, avec le concours des grandes entreprises industrielles et des autres intéressés."

38.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'insérer dans les prochaines modifications à la charte de la Cité une clause à l'effet que, lorsqu'une séance du Conseil est convoquée, l'ordre du jour soit transmis aux conseillers au moins 72 heures, au lieu de 48 heures, avant la séance, afin de leur laisser le temps d'étudier les mesures qui doivent être soumises à leur approbation."

39.- Le conseiller Gagliardi donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de fournir à chacun des conseillers dans le plus bref délai possible une copie de la charte de la Cité compilée avec toutes les modifications apportées jusqu'à la présente date."

40.- Le conseiller Grégoire donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'un terrain de stationnement a été aménagé par la Cité pour accommoder les automobilistes sur le marché Bonsecours;

ATTENDU que ce terrain de stationnement est trop petit pour accommoder tous ceux qui veulent s'en servir;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir un agrandissement de ce terrain de stationnement;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de procéder aux expropriations nécessaires à l'agrandissement du parc de stationnement situé en face de l'hôtel de ville sur l'emplacement du marché Bonsecours."

41.- Le conseiller Hanley donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que dans la paroisse de Saint-Joseph du district no 2 il n'y a pas un seul terrain de jeux;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de construire un centre de récréation dans ce territoire."

42.- Le conseiller Hanley, donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de demander des soumissions pour la construction du "Centre Saint-Gabriel"."

TUESDAY, JULY 31st 1956

37.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of organizing a civil defence committee, with the cooperation of large industrial enterprises and of other interested parties."

38.- Councillor Gagliardi gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of inserting in the next amendments to the City Charter a clause stipulating that, when a Council meeting is convened, the order of the day be transmitted to the councillors at least 72 hours instead of 48 hours before the meeting, in order that they may have the time to study the measures to be submitted to their approval."

39.- Councillor Gagliardi gives notice, that at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of supplying each councilor with the least possible delay with a copy of the City Charter compiled with all amendments adopted to this day."

40.- Councillor Grégoire gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS a parking area was built by the City to accomodate car owners on Bonsecours Market;

WHEREAS this parking area is too small to accomodate all those who would like to use it;

WHEREAS it would be necessary to provide for the extension of this parking area;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of proceeding with the expropriations required to extend the parking area opposite the City Hall on the Bonsecours Market site."

41.- Councillor Hanley gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the parish of Saint-Joseph in District No. 2 has not a single playground;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of constructing a recreation Center in that area."

42.- Councillor Hanley gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of calling for tenders for the construction of the "Saint Gabriel Center"."

MARDI, le 31 juillet 1956

43.- Le conseiller Lanciault donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que les frais des études scolaires sont devenus prohibitifs et que les parents des étudiants doivent s'imposer de lourds sacrifices pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études;

ATTENDU que la récente hausse des tarifs du transport en commun a soulevé des manifestations de protestations;

ATTENDU que dans la mesure où les étudiants réclamaient un traitement de faveur de la part des autorités de la Commission de Transport leurs réclamations étaient justifiées et rencontraient l'approbation de la majorité des citoyens;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'endosser ces réclamations justifiées des étudiants qui désirent parfaire leurs études et qu'ils bénéficient de la part des autorités de la Commission de Transport de tarifs préférentiels qui allègent d'autant à leurs parents les frais qu'occupent leurs études, ce privilège devant s'étendre aux étudiants qui fréquentent les universités ainsi que les écoles affiliées aux universités."

44.- Le conseiller Meunier donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner les instructions requises aux services concernés pour que la rue Dorchester soit prolongée jusqu'à la rue Frontenac."

45.- Le conseiller Meunier donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner aux avocats de la Cité instruction de préparer un projet de modification au règlement no 1319 concernant la circulation et la sécurité publique, en ajoutant après l'article 118 dudit règlement un autre paragraphe à l'effet d'obliger les propriétaires des véhicules visés par ledit article d'installer une toile ou une couverture pour empêcher les matières contenues dans le véhicule de tomber sur la voie publique, le tout sujet aux pénalités prévues par ledit règlement."

46.- Le conseiller J.-M. Savignac donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'obtenir des services intéressés et de soumettre au Conseil, lors de sa prochaine séance, le pourcentage, par rapport à la population il y a dix ans, et le pourcentage actuel, de tous les propriétaires de Montréal, ainsi que de ceux qui occupent leur propre maison."

47.- Le conseiller J.-M. Savignac donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le nom d'un bon nombre de voies publiques n'est pas indiqué à l'encadrement de certaines artères principales ou n'est pas indiqué d'une façon apparente;

ATTENDU que cet état de chose crée beaucoup d'inconvénients aux automobilistes et plus particulièrement aux touristes;

ATTENDU que l'effort fait par les conducteurs de véhicules pour retracer le nom de ces rues peut occasionner des accidents regrettables;

TUESDAY, JULY 31st 1956

43.- Councillor Lanciault gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the cost of education has become prohibitive and parents of pupils are obliged to make great sacrifices to allow their children to continue their studies;

WHEREAS the recent increase in mass transportation tariffs provoked manifestations of protest;

WHEREAS in so far as students demanded preferential treatment by the Montreal Transportation Commission their requests were justified and met with the approval of the majority of citizens;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of supporting the justifiable demands of students who wish to continue their studies that they may benefit from preferential tariffs by the authorities of the Tramways Commission which will reduce by so much the cost of their studies such privilege to extend to students attending the universities as well as affiliated institutions."

44.- Councillor Meunier gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of giving the required instructions to the Departments concerned so that Dorchester Street be extended to Frontenac Street."

45.- Councillor Meunier gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of instructing the City attorneys to prepare a draft amendment to By-Law No. 1319 relating to traffic and public safety, by adding after article 118 of said By-Law another paragraph to oblige the owners of the vehicles referred to in said article to install a tarpaulin or cover to prevent the matters contained in the vehicle from falling on the public street, the whole subject to the penalties provided for in said By-law."

46.- Councillor J.-M. Savignac gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of obtaining from the interested departments and to submit to Council, at its next meeting, the percentage, in relation to the population ten years ago, as well as the present percentage, of all proprietors in Montréal, as well as those who occupy their own houses."

47.- Councillor J.-M. Savignac gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the names of a great many streets are not indicated at the intersections of some main traffic arteries or are not shown in a conspicuous manner;

WHEREAS this causes grave inconvenience to motorists, especially tourists;

WHEREAS the attempts made by car drivers to ascertain the names of such streets can be a cause of unfortunate accidents;

MARDI, le 31 juillet 1956

ATTENDU qu'il y aurait bien des avantages à ce que le nom des voies publiques soit indiqué partout bien en évidence à l'intersection de rues;

Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner les instructions nécessaires pour que soit indiqué bien clairement et en évidence le nom de toute voie publique, à toutes les intersections des artères de notre métropole."

Le Conseil s'adjourne maintenant SINE DIE.

LE GREFFIER DE LA CITE.

E.B. Longpré

Jean Lapineau

MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)

Jean Lapineau

MAIRE.

TUESDAY, JULY 31st 1956

WHEREAS many advantages would result if the names of all streets were always prominently shown at street intersections;

THAT the Executive Committee be requested to give the necessary instructions to have all street names clearly and conspicuously shown at all intersections with arteries of the Metropolis."

Council then adjourned SINE DIE.

E.B. Longpré

CITY CLERK.

Jean Lapineau

MAYOR

(Approved in conformity with the law)

Jean Lapineau

MAYOR.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 4e jour de septembre courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 4th day of September instant, at 3:30 o'clock in the afternoon to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 30 août 1956.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à TROIS HEURES ET DEMIE de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à la séance régulière dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier de la Cité.

C. E. Longpré
City Clerk.

SÉANCE RÉGULIÈRE

DU

Conseil de la

Cité de Montréal

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956

REGULAR MEETING

OF THE

Council of the

City of Montréal

TUESDAY, 4th SEPTEMBER 1956

Formule CK 1216

Form CK 1216

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Reading and approving of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 1er septembre.

Appointment of the Acting Mayor for the term beginning on September 1st.

- 3 -

Démission du conseiller Gauthier de la catégorie "A".

Resignation of Councillor Gauthier of Class "A".

- 4 -

A l'effet de nommer M. Gérard Gauthier membre du bureau de révision des estimations, en remplacement de M. J.-G. Caron, démissionnaire.

To appoint Mr. Gérard Gauthier member of the Board of Revision of Valuations, to replace Mr. J.-G. Caron, who has resigned.

RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Projets de règlements

Draft by-laws

- 5 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet d'autoriser un emprunt de \$10,000,000.00 pour dépenses d'expropriations.

Submitting a draft by-law to authorize a loan of \$10,000,000.00 for expropriation expenses.

- 6 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2323 autorisant un emprunt de \$10,000,000.00 pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs.

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2323 authorizing a loan of \$10,000,000.00 to lay sewers, pavings and sidewalks.

Virement de crédit

Transfer of credit

- 7 -

A l'effet d'opérer le virement d'une somme de \$100,000.00 pour dépenses imprévues.

To transfer a sum of \$100,000.00 for unforeseen expenditures.

Construction d'égouts

Laying of sewers

- 8 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Briand, de la rue Raudot au boulevard de la Vérendrye.

To vote a credit of \$9,200.00 to lay a sewer in Briand Street, from Raudot Street to de la Vérendrye Boulevard.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 9 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée portant le no 26-30 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Bossuet à la rue Louis-Veillot.

— 10 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Garnier, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont.

— 11 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue des Saules, du boulevard de l'Assomption à l'avenue des Sapins.

— 12 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,700.00 pour la construction d'un égout dans la rue De Teck, de la rue Paul-Pau à la rue Taillon.

— 13 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,800.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Wilderton, du chemin Brinton au chemin Bates.

— 14 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Vimy, du chemin Brinton aux limites de la Ville de Montréal.

— 15 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no P. 29 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, du boulevard Gouin en gagnant le nord.

— 16 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Raoul, de la rue Everett en gagnant le nord.

— 17 —

To vote a credit of \$7,700.00 to lay a sewer in projected street bearing No. 26-30 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Bossuet Street to Louis-Veillot Street.

To vote a credit of \$20,300.00 to lay a sewer in Garnier Street, from des Carrières Street to Rosemont Boulevard.

To vote a credit of \$12,100.00 to lay a sewer in des Saules Avenue, from de l'Assomption Boulevard to des Sapins Avenue.

To vote a credit of \$5,700.00 to lay a sewer in De Teck Street, from Paul-Pau Street to Taillon Street.

To vote a credit of \$4,800.00 to lay a sewer in Wilderton Avenue, from Brinton Road to Bates Road.

To vote a credit of \$3,300.00 to lay a sewer in Vimy Avenue, from Brinton Road to the limits of the Town of Mount Royal.

To vote a credit of \$12,000.00 to lay a sewer in projected street No. P.29 of the Cadastre of the Parish of Saint-Laurent, from Gouin Boulevard northward.

To vote a credit of \$6,200.00 to lay a sewer in Raoul Street, from Everett Street northward.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 17 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,200.00 pour la construction en régie d'un égout dans la rue de Serres, de l'égout existant au sud du boulevard Gouin en gagnant le sud.

— 18 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Beechwood, de la rue Francis en gagnant l'est.

— 19 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Sauriol, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Jacob.

— 20 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Roberval, de l'égout existant au nord de la rue Hadley jusqu'à l'avenue de l'Église.

— 21 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Stanley, de l'égout existant au nord de la rue Sherbrooke à la rue McGregor.

— 22 —

A l'effet de voter un crédit de \$18,700.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Linton, de l'avenue Decelles au chemin de la Côte des Neiges.

— 23 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Taillon, de la rue de Grosbois en gagnant le nord.

— 24 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction en régie d'un égout dans la rue de Rouen, de l'avenue Bourbonnière en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$9,800.00 to lay a sewer in Taillon Street, from de Grosbois Street northward.

To vote a credit of \$3,800.00 to lay a sewer by day labour in Rouen Street, from Bourbonnière Avenue westward.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 25 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue de Chateaubriand, de l'égout existant au nord de l'avenue de Louvain en gagnant le nord.

— 26 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,400.00 pour la construction d'un égout dans la rue Clara, de l'avenue Gascon à la rue Hogan.

— 27 —

A l'effet de voter un crédit de \$87,900.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Henri-Bourassa, du boulevard Saint-Laurent à l'avenue d'Auteuil, et de l'avenue Millen à la rue Saint-Hubert, sur le côté sud, et de la rue Saint-Denis à l'avenue Millen, sur le côté nord, ainsi que les drains et les raccordements.

— 28 —

A l'effet de voter un crédit de \$115,500.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard Henri-Bourassa (côté sud), du boulevard Saint-Laurent à la rue Meilleur.

— 29 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Gérin-Lajoie, de la rue Lacordaire à la rue Monsabré.

— 30 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue Gilford, de la rue de Grand-Pré à la rue Drolet.

— 31 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Raoul, de la rue Villeray en gagnant le sud.

Construction de trottoirs

— 32 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Meilleur, de la rue Prieur au boulevard Henri-Bourassa.

To vote a credit of \$4,300.00 to lay a sewer in Chateaubriand Avenue, from the existing sewer north of Louvain Avenue northward.

To vote a credit of \$6,400.00 to lay a sewer in Clara Street, from Gascon Avenue to Hogan Street.

To vote a credit of \$87,900.00 to lay a sewer in Henri-Bourassa Boulevard, from Saint-Laurent Boulevard to d'Auteuil Avenue, and from Millen Avenue to Saint-Hubert Street, on the south side, and from Saint-Denis Street to Millen Avenue, on the north side, and for the drains and connections.

To vote a credit of \$115,500.00 to lay a sewer in Henri-Bourassa Boulevard (south side), from Saint-Laurent Boulevard to Meilleur Street.

To vote a credit of \$9,800.00 to lay a sewer in Gérin-Lajoie Street, from Lacordaire Street to Monsabré Street.

To vote a credit of \$4,900.00 to lay a sewer in Gilford Street, from Grand-Pré Street to Drolet Street.

Laying of sidewalks

To vote a credit of \$9,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Meilleur Street, from Prieur Street to Henri-Bourassa Boulevard.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 33 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Boyce, de l'avenue Fletcher à la rue Contrecoeur.

— 34 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 44e Avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse.

— 35 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Bruxelles, de la rue Tellier en gagnant le nord.

— 36 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Durham, de la rue Sauvé jusqu'aux voies de la compagnie des chemins de fer nationaux.

— 37 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Carrières, de la rue de Normanville jusqu'au haut niveau est du tunnel Christophe-Colomb.

— 38 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Garnier, du boulevard Rosemont à la rue des Carrières.

— 39 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Hamelin, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

— 40 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Pasteur, de la rue de Salaberry à la rue Viel.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 41 —

À l'effet de voter un crédit de \$10,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Saint-Firmin, de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

— 42 —

À l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sainte-Claire, de l'avenue Bilaudeau à la rue de Contrecoeur, et sur le côté est de l'avenue Bilaudeau, de la rue Sainte-Claire en gagnant le nord.

— 43 —

À l'effet de voter un crédit de \$2,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Garnier, de la rue de Drucourt au trottoir existant au sud de la rue Beaubien.

— 44 —

À l'effet de voter un crédit de \$800.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Somerled, du trottoir existant à l'est de l'avenue Borden en gagnant l'est.

— 45 —

À l'effet de voter un crédit de \$8,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de Circle Road, de la rue Globert à la rue Ponsard.

— 46 —

À l'effet de voter un crédit de \$12,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Bloomfield, de l'avenue d'Anvers au boulevard Crémazie.

— 47 —

À l'effet de voter un crédit de \$1,700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de l'avenue Ash, de la rue Favard en gagnant le nord.

— 48 —

À l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Durham, du boulevard Henri-Bourassa en gagnant le sud.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 49 —

À l'effet de voter un crédit de \$11,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Villeray, de l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.

— 50 —

À l'effet de voter un crédit de \$11,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue Beauclerk, de la rue Notre-Dame à la rue La Fontaine.

— 51 —

À l'effet de voter un crédit de \$500.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur la côté est de la rue Durocher, de la ruelle située au sud de la rue Saint-Roch en gagnant le sud.

— 52 —

À l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sud de l'avenue Dubuisson, de la rue des Ormeaux à la rue Azilda.

— 53 —

À l'effet de voter un crédit de \$1,400.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est du chemin Bonavista, de l'avenue Bonavista en gagnant le nord.

— 54 —

À l'effet de voter un crédit de \$4,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Brock, de la rue Angers à l'avenue Dunn, sur le côté sud, et de la rue Angers en gagnant l'ouest, sur le côté nord.

— 55 —

À l'effet de voter un crédit de \$1,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de la rue du Havre, de la rue Hochelaga en gagnant le nord.

— 56 —

À l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 45e Avenue, de la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 57 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Valmont, de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry.

— 58 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue projetée no 396-928 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

— 59 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue projetée no 396-926 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

— 60 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Charles, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

— 61 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sauriol, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Jacob.

— 62 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Wilderton, du chemin Bedford au chemin Bates.

— 63 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue French, de la rue Boyce à la rue Sainte-Claire.

— 64 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,600.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Macdonald, du lot no 68-172 au lot no 68-176 inclusivement du cadastre de la paroisse de Montréal.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 65 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue Mercier, de la rue Sherbrooke à la rue Forbin-Janson.

— 66 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bossuet, entre les rues Sherbrooke et de Jumonville.

— 67 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Tolhurst, de la rue de Beauharnois au boulevard Crémazie.

— 68 —

To vote a credit of \$8,900.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Tolhurst Street, from Beauharnois Street to Crémazie Boulevard.

— 69 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Chauvreau, de la rue Duquesne à la rue de Cadillac.

— 70 —

To vote a credit of \$9,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Linton Avenue, from Decelles Avenue to Côte des Neiges Road.

— 71 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Cadillac, de la rue de Jumonville à la rue Turenne.

— 72 —

To vote a credit of \$6,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Cadillac Street, from de Jumonville Street to Turenne Street.

— 73 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue De Teck, de la rue Liébert à la rue Saint-Émile.

— 74 —

To vote a credit of \$2,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of De Teck Street, from Liébert Street to Saint-Émile Street.

— 75 —

To vote a credit of \$2,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Viau Street, from Bélanger Street to Paisley Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 73 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue de Namur, du chemin de la Côte des Neiges à la rue Mulberry.

— 74 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

— 75 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Christophe-Colomb, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

— 76 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue de Vimy, de la rue Goyer en gagnant le nord.

— 77 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,000.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sherbrooke, de la rue Préfontaine en gagnant l'ouest.

— 78 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Lacordaire, de la rue Chauveau à la rue Sherbrooke.

— 79 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue des Ormeaux, de la rue Sherbrooke à la rue De Teck.

— 80 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Sherbrooke, de l'avenue Mercier à la rue Lebrun.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 81 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue projetée no 41-1369 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

— 82 —

To vote a credit of \$1,300.00 to lay a permanent sidewalk on the northside of projected street No. 41-1369 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 83 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier au lot no P.38.

— 84 —

To vote a credit of \$1,300.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of projected street No. 41-1367 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 85 —

To vote a credit of \$6,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Verreau Street, from projected street No. 40-181 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 86 —

To vote a credit of \$9,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Mignault Street, from projected street No. 41-1371 of the Cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 87 —

To vote a credit of \$51,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Grand Trunk Street, from d'Argenson Street to de Condé Street.

— 88 —

To vote a credit of \$19,500.00 to lay a permanent sidewalk on the south side of de l'Eglise Street, from Aqueduct Boulevard to Saint Patrick Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 88 —

A l'effet de voter un crédit de \$26,500.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue de l'Église, du boulevard de l'Aqueduc à la rue Saint Patrick.

— 89 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,600.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté sud de la rue Gilford, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

— 90 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de la rue Gilford, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

— 91 —

A l'effet de voter un crédit de \$37,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Beaudry, de la rue Craig à la rue Sainte-Catherine, et de la rue Sainte-Catherine à la rue Robin.

— 92 —

A l'effet de voter un crédit de \$13,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Casgrain, de l'avenue Laurier à la rue Maguire.

— 93 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Napoléon, de la rue Saint-Hubert à la rue du Parc La Fontaine.

— 94 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Lepailleur, de la rue Ontario à la rue La Fontaine.

— 95 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Commissioners.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 96 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Rachel à l'avenue du Mont-Royal.

— 97 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Saint-Donat, des trottoirs existants au nord de la rue Forbin-Janson jusqu'à la rue de Grosbois.

— 98 —

A l'effet de voter un crédit de \$4,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur le côté nord du haut niveau nord et sur le côté sud du haut niveau sud du tunnel de la rue Jarry, de l'avenue Querbes jusqu'à un point situé à l'est de la rue Durocher.

— 99 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,000.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord du haut niveau nord du tunnel de la rue Salaberry, de la rue Letellier à la rue de Salaberry.

— 100 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée nos P.40, P.41-1269, 740-1 et 1268 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, du lot no P.38 en gagnant l'est.

— 101 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Marlborough, de la rue Notre-Dame en gagnant le nord.

— 102 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée nos 40-200 et 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Mignault au lot no P.38.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 103 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du parc de Lotbinière situé au nord de la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Verreau, du lot no 38-44 au lot no 40-175 inclusivement du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 104 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Langelier, de la rue projetée no P.40 en gagnant le sud, et sur le côté est de la place no 41-1366 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 105 —

A l'effet de voter un crédit de \$1,800.00 pour la construction en régie d'un trottoir permanent sur le côté sur de la rue Palmerston, de la 42e Avenue à la 43e Avenue.

— 106 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Waverly, de la rue Sauvé à la rue de Port-Royal.

— 107 —

A l'effet de voter un crédit de \$6,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Sainte-Catherine, de la rue Marlborough en gagnant l'ouest.

— 108 —

A l'effet de voter un crédit de \$3,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue des Voltigeurs, de la rue Notre-Dame à la rue de la Gauchetière.

— 109 —

A l'effet de voter un crédit de \$2,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Martineau, de la rue Panet à la rue de la Visitation.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 103 —

To vote a credit of \$7,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Lotbinière Park, on the north side of Sherbrooke Street, west of Verreau Street, from lot No. 38-44 to lot No. 40-175 inclusive of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 104 —

To vote a credit of \$9,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Langelier Street, from projected street No. P.40 southward, and on the east side of place No. 41-1366 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

— 105 —

To vote a credit of \$1,800.00 to lay by day labor a permanent sidewalk on the south side of Palmerston Street, from 42nd Avenue to 43rd Avenue.

— 106 —

To vote a credit of \$8,000.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Waverly Street, from Sauvé Street to Port-Royal Street.

— 107 —

To vote a credit of \$6,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Sainte-Catherine Street, from Marlborough Street westward.

— 108 —

To vote a credit of \$3,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of des Voltigeurs Street, from Notre-Dame Street to Lagauchetièr Street.

— 109 —

To vote a credit of \$2,600.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Martineau Street, from Panet Street to Visitation Street.

*Construction de pavages**Laying of pavings*

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 110 —

A l'effet de voter un crédit de \$27,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Meilleur, de la rue Prieur au boulevard Henri-Bourassa.

— 111 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Boyce, de l'avenue Fletcher à la rue de Contre-cœur.

— 112 —

A l'effet de voter un crédit de \$41,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 44e Avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse.

— 113 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Bruxelles, de la rue Tellier en gagnant le nord.

— 114 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Durham, de la rue Sauvé jusqu'aux voies de la compagnie des chemins de fer nationaux.

— 115 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue des Carrières, de la rue de Normanville jusqu'au haut niveau est du tunnel Christophe-Colomb.

— 116 —

A l'effet de voter un crédit de \$32,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Garnier, du boulevard Rosemont à la rue des Carrières.

— 117 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Hamelin, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

— 118 —

A l'effet de voter un crédit de \$34,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Pasteur, de la rue de Salaberry à la rue Viel.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 119 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Saint-Firmin, de la rue Sauvé à la rue Sauriol.

— 120 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Durham, du boulevard Henri-Bourassa en gagnant le sud.

— 121 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Villeray, de l'avenue Papineau à l'avenue de Lorimier.

— 122 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la voie diagonale à l'angle sud-est de la rue Valois et de la rue Ontario.

— 123 —

A l'effet de voter un crédit de \$20,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Marquette, entre les rues Bélanger et Jean-Talon.

— 124 —

A l'effet de voter un crédit de \$40,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue de Chateaubriand, entre le boulevard Crémazie et l'avenue Émile-Journault.

— 125 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la 1ère Avenue, entre les rues Dandurand et Holt.

— 126 —

A l'effet de voter un crédit de \$14,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Lacordaire, entre les rues Boileau et de Marseille.

— 119 —

To vote a credit of \$36,600.00 to lay a permanent paving on Saint-Firmin Street, from Sauvé Street to Sauriol Street.

— 120 —

To vote a credit of \$8,700.00 to lay a permanent paving on Durham Avenue, from Henri-Bourassa Boulevard southward.

— 121 —

To vote a credit of \$36,800.00 to lay a permanent paving on Villeray Street, from Papineau Avenue to de Lorimier Avenue.

— 122 —

To vote a credit of \$5,500.00 to lay a permanent paving on the diagonal road at the southeast corner of Valois Street and Ontario Street.

— 123 —

To vote a credit of \$20,600.00 to lay a permanent paving on the lane east of Marseille Street, between Bélanger and Jean-Talon Streets.

— 124 —

To vote a credit of \$40,500.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Chateaubriand Avenue, between Crémazie Boulevard and Émile-Journault Avenue.

— 125 —

To vote a credit of \$17,700.00 to lay a permanent paving on the lanes east of 1st Avenue, between Dandurand and Holt Streets.

— 126 —

To vote a credit of \$14,400.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Lacordaire Street, between Boileau and Marseille Streets.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 127 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la 23e Avenue, entre les rues Saint-Zotique et Bélanger.

— 128 —

A l'effet de voter un crédit de \$10,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Hadley, entre les rues Jolicœur et Dubois.

— 129 —

A l'effet de voter un crédit de \$23,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Bossuet, entre les rues Hochelaga et Boyce.

— 130 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

— 131 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue de Vimy, de la rue Goyer en gagnant le nord.

— 132 —

To vote a credit of \$11,300.00 to lay a permanent paving on Christophe-Colomb Avenue, from Gouin Boulevard to Henri-Bourassa Boulevard.

— 133 —

To vote a credit of \$21,500.00 to lay a permanent paving on de Vimy Avenue, from Goyer Street northward.

— 134 —

To vote a credit of \$17,000.00 to lay a permanent paving on Merritt Avenue, from Fleury Street to Prieur Street.

— 135 —

To vote a credit of \$25,800.00 to lay a permanent paving on Tolhurst Street, from Beauharnois Street to Crémazie Boulevard.

— 136 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Chauveau, de la rue Duquesne à la rue de Cadillac.

— 137 —

A l'effet de voter un crédit de \$56,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Linton, de l'avenue Decelles au chemin de la Côte des Neiges.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 136 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Cadillac, de la rue de Jumonville à la rue Turenne.

— 137 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue De Teck, de la rue Liébert à la rue Saint-Émile.

— 138 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Viau, de la rue Bélanger à la rue Paisley.

— 139 —

A l'effet de voter un crédit de \$41,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Namur, du chemin de la Côte des Neiges à la rue Mulberry.

— 140 —

A l'effet de voter un crédit de \$17,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Sauvé à la rue Lecocq.

— 141 —

A l'effet de voter un crédit de \$16,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Brock, de la rue Angers à l'avenue Dunn.

— 142 —

A l'effet de voter un crédit de \$7,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue du Havre, de la rue Hochelaga en gagnant le nord.

— 143 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 45e Avenue, de la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique.

— 144 —

A l'effet de voter un crédit de \$44,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Valmont, de la rue de Louisbourg à la rue de Salaberry.

— 136 —

To vote a credit of \$21,500.00 to lay a permanent paving on Cadillac Street, from Jumonville Street to Turenne Street.

— 137 —

To vote a credit of \$12,900.00 to lay a permanent paving on De Teck Street, from Liébert Street to Saint-Émile Street.

— 138 —

To vote a credit of \$8,900.00 to lay a permanent paving on Viau Street, from Bélanger Street to Paisley Street.

— 139 —

To vote a credit of \$41,400.00 to lay a permanent paving on de Namur Street, from Côte des Neiges Road to Mulberry Street.

— 140 —

To vote a credit of \$17,000.00 to lay a permanent paving on Christophe-Colomb Avenue, from Sauvé Street to Lecocq Street.

— 141 —

To vote a credit of \$16,000.00 to lay a permanent paving on Brock Street, from Angers Street to Dunn Avenue.

— 142 —

To vote a credit of \$7,700.00 to lay a permanent paving on du Havre Street, from Hochelaga Street northward.

— 143 —

To vote a credit of \$60,900.00 to lay a permanent paving on 45th Avenue, from Beaubien Street to Saint-Zotique Street.

— 144 —

To vote a credit of \$44,400.00 to lay a permanent paving on Valmont Street, from Louisbourg Street to Salaberry Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 145 —

A l'effet de voter un crédit de \$12,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 396-928 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

— 146 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 396-926 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Saint-Donat en gagnant l'ouest.

— 147 —

A l'effet de voter un crédit de \$11,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Charles, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa.

— 148 —

A l'effet de voter un crédit de \$28,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Sauriol, de la rue Saint-Hubert à l'avenue Jacob.

— 149 —

A l'effet de voter un crédit de \$107,400.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Roberval, de la rue Drake à l'avenue de l'Église.

— 150 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Wilderton, du chemin Bedford au chemin Bates.

— 151 —

A l'effet de voter un crédit de \$28,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Waverly, de la rue Sauvé à la rue de Port-Royal.

— 152 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de l'avenue Jeanne-d'Arc, de l'avenue Laurier au boulevard Saint-Joseph.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 153 —

A l'effet de voter un crédit de \$27,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue Garnier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

— 154 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Mazarin, de la rue Allard à la rue Springland.

— 155 —

A l'effet de voter un crédit de \$19,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Clark, de l'avenue Beaumont à l'avenue Mozart.

— 156 —

A l'effet de voter un crédit de \$22,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le parc de Lotbinière situé au nord de la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Verreau, du lot no 38-44 au lot no 40-175 inclusivement du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 157 —

A l'effet de voter un crédit de \$59,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Langelier, de la rue projetée no P.40 en gagnant le sud, et sur la place no 41-1366 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

— 158 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 41-1369 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

— 159 —

A l'effet de voter un crédit de \$21,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier au lot no P.38.

— 160 —

To vote a credit of \$27,900.00 to lay a permanent paving on the lanes east of Garnier Street, from Bélanger Street to Jean-Talon Street.

To vote a credit of \$25,900.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Mazarin Street, from Allard Street to Springland Street.

To vote a credit of \$19,100.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Clark Street, from Beaumont Avenue to Mozart Avenue.

To vote a credit of \$22,100.00 to lay a permanent paving on de Lotbinière Park north of Sherbrooke Street, west of Verreau Street, from lot No. 38-44 to lot No. 40-175 inclusive of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

To vote a credit of \$59,500.00 to lay a permanent paving on Langelier Street, from projected street No. P.40 southward, and on place No. 41-1366 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe.

To vote a credit of \$5,500.00 to lay a permanent paving on projected street No. 41-1369 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

To vote a credit of \$21,000.00 to lay a permanent paving on projected street No. 40-181 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to lot No. P.38.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 161 —

A l'effet de voter un crédit de \$8,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée no 41-1367 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Langelier à la rue Mignault.

A l'effet de voter un crédit de \$15,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Verreau, de la rue projetée no 40-181 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe en gagnant le sud.

A l'effet de voter un crédit de \$25,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Mignault, de la rue projetée no 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe en gagnant le sud.

A l'effet de voter un crédit de \$21,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Commissioners.

A l'effet de voter un crédit de \$21,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Saint-Donat, du pavage existant au nord de la rue Forbin-Janson jusqu'à la rue de Grosbois.

A l'effet de voter un crédit de \$29,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le haut niveau nord et sur le haut niveau sud du tunnel de la rue Jarry, de l'avenue Querbes jusqu'à un point situé à l'est de la rue Durocher.

A l'effet de voter un crédit de \$13,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le haut niveau nord du tunnel de la rue de Salaberry, de la rue Letellier à la rue de Salaberry.

— 162 —

To vote a credit of \$8,000.00 to lay a permanent paving on projected street No. 41-1367 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, from Langelier Street to Mignault Street.

— 163 —

To vote a credit of \$15,500.00 to lay a permanent paving of Verreau Street, from projected street No. 40-181 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 164 —

To vote a credit of \$25,100.00 to lay a permanent paving on Mignault Street, from projected street No. 41-1371 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe southward.

— 165 —

To vote a credit of \$21,600.00 to lay a permanent paving on Saint-Jean-Baptiste Street, from Notre-Dame Street to Commissioners Street.

— 166 —

To vote a credit of \$21,100.00 to lay a permanent paving on Saint-Donat Street, from the existing paving north of Forbin-Janson Street to de Grosbois Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 167 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos P.40, P.41-1269, 740-1 et 1268 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, du lot no P.38 en gagnant l'est.

— 168 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue projetée nos 40-200 et 41-1371 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, de la rue Mignault au lot no P.38.

— 169 —

A l'effet de voter un crédit de \$5,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située au nord de la rue Jean-Talon, entre les rues Louis-Hémon et des Écores.

— 170 —

A l'effet de voter un crédit de \$24,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Gilford, de la rue Saint-Denis à l'avenue Henri-Julien.

Reconstruction de pavages

A l'effet de voter un crédit de \$77,800.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur la rue Beaudry, de la rue Craig à la rue Bonaparte, de la rue Bonaparte à la rue de la Gauchetière, de la rue de la Gauchetière à la rue Sainte-Catherine et de la rue Sainte-Catherine à la rue Robin.

— 171 —

Relying of pavings

To vote a credit of \$77,800.00 to relay the permanent paving on Beaudry Street, from Craig Street to Bonaparte Street; from Bonaparte Street to de la Gauchetière Street; from de la Gauchetière Street to Sainte-Catherine Street and from Sainte-Catherine Street to Robin Street.

— 172 —

A l'effet de voter un crédit de \$256,500.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage permanent sur la rue Grand Trunk, de la rue d'Argenson à la rue de Condé.

— 173 —

A l'effet de voter un crédit de \$208,600.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage permanent sur la rue de l'Église, du boulevard de l'Aqueduc à la rue Saint Patrick, et le raccordement à la rue Drake.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 174 —

A l'effet de voter un crédit de \$47,500.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur l'avenue Casgrain, de l'avenue Laurier à la rue Maguire.

— 175 —

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour l'élargissement et la reconstruction du pavage permanent sur la rue Marlborough, de la rue Notre-Dame à la rue Sainte-Catherine.

— 176 —

A l'effet de voter un crédit de \$36,400.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur la rue Napoléon, de la rue Saint-Hubert à la rue Mentana, et de la rue Mentana à la rue du Parc La Fontaine.

— 177 —

A l'effet de voter un crédit de \$33,700.00 pour la reconstruction et l'élargissement du pavage permanent sur la rue Lepailleur, de la rue Ontario à la rue La Fontaine.

— 178 —

A l'effet de voter un crédit de \$66,800.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur l'avenue Christophe-Colomb, de la rue Rachel à l'avenue du Mont-Royal.

— 179 —

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la reconstruction du pavage permanent sur la rue Martineau, de la rue Panet à la rue de la Visitation.

Prolongement d'égouts

— 180 —

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour le prolongement des égouts des rues Dézéry et Nicolet par la Commission des Ports Nationaux.

Modification de résolutions

— 181 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil du 5 mai 1955, donnant aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'annulation des lignes homologuées pour l'établissement d'un terrain de jeux dans l'ilot borné par les rues Lacasse, Saint-Jacques, Sainte-Marguerite et la propriété de la compagnie des chemins de fer nationaux.

Amendments to resolutions

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 182 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 1er juin 1955 votant un crédit de \$108,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Sauvé, entre les rues Lajeunesse et St-Denis, et sur la moitié de cette rue Sauvé, entre la rue St-Denis et le boulevard St-Laurent.

— 183 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 19 mars 1956, approuvant un projet d'acte d'acquisition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au prix de \$1.00, d'un bâtiment situé dans la cour Viger.

— 184 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 29 avril 1952 approuvant un projet d'acquisition au prix de \$6.000.00 de la propriété située aux nos 453-459 de la rue du Champ-de-Mars, telle que modifiée par celle du 4 juin 1956.

— 185 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 4 juin 1956, votant un crédit de \$122,800.00 pour la construction d'égouts dans les rues Langelier, Verreau, Mignault et le parc de Lotbinière etc.

— 186 —

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 19 avril 1956, votant un crédit de \$2,200.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue du Fort, de la ruelle située au nord de la rue Sainte-Catherine à la ruelle située au sud de la rue Saint-Luc.

— 187 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 septembre 1952 votant un crédit de \$48,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue Shearer, de la rue Grand Trunk à la rue Saint-Patrick.

— 188 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 7 février 1928 relativement au paiement du coût de la construction du pavage des ruelles.

To amend the resolution of Council dated June 1st, 1955 voting a credit of \$108,800.00 to lay a permanent paving on Sauvé Street, between Lajeunesse and Saint-Denis Streets, and on half of Sauvé Street, between Saint-Denis Street and Saint-Laurent Boulevard.

To amend the resolution of Council dated March 19th, 1956, approving a draft deed of acquisition from the Canadian Pacific Railway Company, at the price of \$1.00, of a building located in Viger yard.

To amend the resolution of Council dated April 29th, 1952 approving a draft deed of acquisition at the price of \$6,000.00, of the property located at Nos. 453-459 Champ-de-Mars Street, as amended by that of June 4th, 1956.

To amend the resolution of Council dated June 4th, 1956, voting a credit of \$122,800.00 to lay sewers in Langelier, Verreau, Mignault Streets and de Lotbinière Park, etc.

To repeal the resolution of Council dated April 19th, 1956, voting a credit of \$2,200.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Fort Street, from the lane north of Sainte-Catherine Street to the lane south of Saint-Luc Street.

To amend the resolution of Council dated September 2nd, 1952 voting a credit of \$48,000.00 to lay a sewer in Shearer Street, from Grand Trunk Street to Saint Patrick Street.

To amend the resolution of Council dated 7th February 1928 concerning the payment of the cost of paving of lanes.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Crédits — travaux divers

Credits — various works

— 189 —

A l'effet d'autoriser une dépense de \$5,100.00 pour l'achat et la pose d'un tuyau à l'eau dans la rue Rousseau, de la rue Paul-Pau jusqu'à l'est de la rue Desmarteau.

— 190 —

A l'effet de voter un crédit de \$245,000.00 pour la construction de conduits souterrains dans la rue Masson, entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie IX.

— 191 —

A l'effet de voter un crédit de \$400,000.00 pour l'exécution de certains travaux d'aménagement, de drainage, de terrassement, de distribution électrique, d'adduction d'eau etc., en vue de l'établissement d'un jardin zoologique dans le parc Angrignon.

— 192 —

A l'effet de voter un crédit de \$500,000.00 pour la construction de l'intercepteur de l'égout collecteur du nord, dans le boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Meilleur et le boulevard Persillier.

— 193 —

A l'effet de voter un crédit de \$75,000.00 pour l'installation d'une conduite en béton armé etc., dans la rue Sherbrooke est, à l'est de la rue George V.

Expropriations

Expropriations

— 194 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement des ruelles sises dans le quadrilatère borné par l'avenue de Lorimier, la rue Tillemont, l'avenue des Érables et la rue Villeray, et de voter un crédit de \$5,080.00 à cette fin.

— 195 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle nord-est des rues Saint-Patrick et Bridge, et pour l'élargissement de la rue Bridge, à l'ouest de la rue Wellington, et de voter un crédit de \$39,665.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open and widen the lanes in the quadrilateral bounded by de Lorimier Avenue, Tillemont Street, des Érables Avenue and Villeray Street, and to vote a credit of \$5,080.00 for such purpose.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to establish a cut corner at the north-east corner of Saint Patrick and Bridge Streets, and to widen Bridge Street, west of Wellington Street, and to vote a credit of \$39,665.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 196 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture des ruelles situées à l'ouest de la rue Angers, entre les rues Jacques-Hertel et Biencourt, et de voter un crédit de \$5,225.00 à cette fin.

— 197 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement de la rue Poincaré, entre la rue McDuff et le boulevard Henri-Bourassa (projeté), et de voter un crédit de \$4,665.00 à cette fin.

— 198 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'immeubles requis

a) pour un droit de passage pour l'installation d'un égout dans une lisière de terrain longeant le côté nord des voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, entre le boulevard Persillier et la ligne est du lot no 351-345;

b) pour l'ouverture de la rue de Port-Royal, à l'ouest de la rue Meilleur; et

c) pour l'ouverture d'une rue entre la rue de Port-Royal et les voies de la compagnie des chemins de fer nationaux, à l'ouest de l'avenue McEachran,

et de voter un crédit de \$8,650.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovables required to open lanes west of Angers Street, between Jacques-Hertel and Biencourt Streets, and to vote a credit of \$5,225.00 for such purpose.

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to extend Poincaré Street, between McDuff Street and Henri-Bourassa Boulevard (projected), and to vote a credit of \$4,665.00 for such purpose.

To ordain the acquisition and prior possession of immovables required

a) for a right of way for the laying of a sewer in a strip of land along the north side of the tracks of the Canadian National Company, between Persillier Boulevard and the east line of lot No. 351-345;

b) to open Port-Royal Street, west of Meilleur Street; and

c) to open a street between Port-Royal Street and the tracks of the Canadian National Railways Company, west of McEachran Avenue,

and to vote a credit of \$8,650.00 for such purpose.

— 199 —

A l'effet de décréter l'acquisition de l'immeuble requis pour l'élargissement de la rue des Seigneurs, au sud de la rue Basin, et de voter un crédit de \$1,775.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of the immovable required to widen des Seigneurs Street, south of Basin Street, and to vote a credit of \$1,775.00 for such purpose.

— 200 —

A l'effet de décréter l'acquisition d'une partie du lot no 1722-B du cadastre du quartier Saint-Antoine, requise pour l'élargissement de la rue Simpson, à sa rencontre avec l'avenue Pine, et de voter un crédit de \$220.00 à cette fin.

To ordain the acquisition of part of lot No. 1722-B of the cadastre of Saint-Antoine Ward, required to widen Simpson Street, at its junction with Pine Avenue, and to vote a credit of \$220.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 201 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Boyce, entre le boulevard Pie IX, et la rue Bourbonnière, et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la rue Sherbrooke, et de voter un crédit de \$430,683.00 à cette fin.

— 202 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Saint-Patrick, entre les rues Pitt et Angers, et pour son ouverture à l'ouest de l'avenue Gilmore, ainsi qu'au nord de la rue Cabot, et de voter un crédit de \$203,193.00 à cette fin.

— 203 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue de Montigny, sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, et de voter un crédit de \$204,870.00 à cette fin.

— 204 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'élargissement de la rue Bélanger, sur le côté nord, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André, et de voter un crédit de \$11,600.00 à cette fin.

— 205 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour

a) l'élargissement de la rue du Havre, au sud de la rue Ontario, et pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-ouest de ces deux rues; et

b) un meilleur aménagement des abords de la rue Ontario, à l'ouest de la rue du Havre

et de voter un crédit de \$73,420.00 à ces fins.

— 206 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'établissement de pans coupés aux angles sud-est et sud-ouest des rues Clark et Sainte-Catherine, et de voter un crédit de \$915.00 à cette fin.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 207 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle sud-ouest des rues Wellington et des Sœurs Grises, et de voter un crédit de \$1,745.00 à cette fin.

— 208 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Masson, entre l'avenue de Lorimier et la rue d'Iberville, aux angles nord-est et sud-ouest de l'avenue de Lorimier et à l'angle nord-ouest de la rue Fullum, et de voter le crédit exigé à cette fin.

— 209 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Saint-George, entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, et de voter le crédit exigé à cette fin.

— 210 —

A l'effet de décréter l'acquisition des lots nos 476-777 et 476-778 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, situés du côté ouest de l'avenue Louis-Hébert, au sud du boulevard Métropolitain, et requis pour un meilleur aménagement des abords dudit boulevard.

— 211 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis

- 1) pour le prolongement du boulevard Rosemont en gagnant l'est jusqu'au terrain du C.N.R. et de voter un crédit de \$7,485.00 à cette fin; et
- 2) pour l'ouverture de la rue Beaubien, entre la limite est de la terre no 18 et la limite est de la Cité, et de voter un crédit de \$70,990.00 à cette fin.

— 212 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour un droit de passage pour l'installation et l'entretien de services d'utilité publique sur une lisière de terrain située au sud du boulevard Rosemont, à l'est de l'avenue des Chênes.

— 207 —

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to lay out a cut corner at the southwest corner of Wellington and des Sœurs Grises Streets, and to vote a credit of \$1,745.00 for such purpose.

— 208 —

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Masson Street, between de Lorimier Avenue and Iberville Street, at the northeast and southwest corners of Lorimier Avenue, and at the northwest corner of Fullum Street, and to vote the credit required for such purpose.

— 209 —

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Saint George Street, between Sainte-Catherine and Dorchester Streets, and to vote the credit required for such purpose.

— 210 —

To ordain the acquisition of lots Nos. 476-777 and 476-778 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, located on the west side of Louis-Hébert Avenue, south of Metropolitan Boulevard, and required for a better arrangement of the approaches of said Boulevard.

— 211 —

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required

- 1) for the extension of Rosemont Boulevard eastward to the land of the C.N.R. and to vote a credit of \$7,485.00 for such purpose; and
- 2) to open Beaubien Street, between the east limit of farm No. 18 and the east limit of the City, and to vote a credit of \$70,990.00 for such purpose.

— 212 —

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required for a right of way for the installation and maintenance of public utility services on a strip of land located south of Rosemont Boulevard, east of des Chênes Avenue.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 213 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement projeté d'une partie de la rue Roy, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue de Bullion, et de voter le crédit nécessaire à cette fin.

— 214 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue L.-O. David vers l'ouest jusqu'à la rue Garnier, et de voter un crédit de \$685.00 à cette fin.

\$1596.00

— 215 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour le raccordement du chemin Queen Mary à l'avenue Guyard, à l'ouest de l'intersection de l'avenue Decelles, et de voter le crédit nécessaire à cette fin.

— 216 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Lepailleur, au nord de la rue Ontario, et de voter un crédit de \$100.00 à cette fin.

\$100.00

— 217 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour la construction de l'égout collecteur Mercier, et de voter un crédit de \$325.00 à cette fin.

— 218 —

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue André-Jobin jusqu'au boulevard Henri-Bourassa, et de voter un crédit de \$3,220.00 à cette fin.

— 219 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles situés au sud de la rue Sherbrooke, entre le boulevard Bernard et la rue Desmarteaux.

— 220 —

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des lots nos 96-227, 96-240 et 96-253 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 221 —

A l'effet d'imputer sur le budget de l'exercice 1957-58 la somme de \$549,483.00 représentant la valeur des résidus de terrains expropriés pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre les rues Guy et Windsor et entre les square Beaver Hall et l'avenue de Lorimier.

— 222 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$29.16 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges (côté est), entre le chemin Queen Mary et la rue Swail, et du chemin Queen Mary (côté nord), entre le chemin de la Côte des Neiges et l'avenue Gatineau.

— 223 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$648,677.59 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges, entre l'avenue Gatineau et le chemin Remembrance.

— 224 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$17,099.67 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Beaugrand, au nord de la rue Sherbrooke.

— 225 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$375.43 pour l'acquisition des immeubles requis pour l'ouverture et l'élargissement de la rue Louvain, entre la rue Foucher et la rue Saint-Hubert.

— 226 —

A l'effet de voter des crédits supplémentaires

a) de \$67,959.79 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Pasteur, entre la rue de Louisbourg et le prolongement vers l'est de l'avenue Élie-Blanchard ainsi que pour le prolongement des rues Nicolas-Perrot, Capitaine-Bernier, Charles-Gill, Mesplet, Victor-Doré, Benjamin-Sulte et des avenues Élie-Blanchard, Laure-Conan, Étienne-Parent vers l'est jusqu'à la rue Pasteur (projetée);

To charge on the budget for the fiscal year 1957-58 the sum of \$549,483.00 representing the value of the residues of land expropriated for the widening of Dorchester Street, between Guy and Windsor Streets and between Beaver Hall Square and de Lorimier Avenue.

To vote an additional credit of \$29.16 for the acquisition and prior possession of the immovables required to widen Côte des Neiges Road (east side), between Queen Mary Road and Swail Street, and Queen Mary Road (north side), between Côte des Neiges Road and Gatineau Avenue.

To vote an additional credit of \$648,677.59 for the acquisition of the immovables required to widen Côte des Neiges Road, between Gatineau Avenue and Remembrance Road.

To vote an additional credit of \$17,099.67 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Beaugrand Street, north of Sherbrooke Street.

To vote an additional credit of \$375.43 to acquire the immovables required to open and widen Louvain Street, between Foucher and Saint-Hubert Streets.

To vote additional credits

a) of \$67,959.79 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Pasteur Street, between Louisbourg and the extension eastward of Élie-Blanchard Avenue and for the extension of Nicolas-Perrot, Capitaine-Bernier, Charles-Gill, Mesplet, Victor-Doré, Benjamin-Sulte Streets and Élie-Blanchard, Laure-Conan, Étienne-Parent Avenues eastward to Pasteur Street (projected);

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

b) de \$24,382.55 pour l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Dudemaine, entre la rue Pasteur projetée et l'avenue du Bois-de-Boulogne.

b) of \$24,382.55 for the acquisition and prior possession of the immovables required to open Dudemaine Street, between projected Pasteur Street and Bois-de-Boulogne Avenue.

— 227 —

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 15 novembre 1955 décrétant l'acquisition et la possession préalable d'immeubles requis pour l'amélioration des approches du pont Jacques-Cartier.

*Crédits supplémentaires**Supplementary credits*

To amend the resolution of Council dated 15th November 1955 ordaining the acquisition and prior possession of the immovables required to improve the approaches of Jacques-Cartier Bridge.

— 228 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$200.00 pour la construction d'un égout dans la rue Beaubien, d'un point situé à l'est de la rue de Laroche en gagnant l'est, jusqu'à l'égout existant.

To vote an additional credit of \$200.00 to lay a sewer in Beaubien Street, from a point east of de la Roche Street eastward to the existing sewer.

— 229 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$700.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté ouest de Grand boulevard, entre l'avenue de Terrebonne et le boulevard Monkland (là où requis).

To vote an additional credit of \$700.00 to lay a permanent sidewalk on the west side of Grand Boulevard, between Terrebonne Avenue and Monkland Boulevard (where required).

— 230 —

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,216.59 pour la construction d'un égout dans la rue Aubut, située au sud de la rue Saint-Antoine, de la rue Fulford à un point situé à l'est de la rue Dominion.

To vote an additional credit of \$1,216.59 to lay a sewer in Aubut Lane, south of Saint-Antoine Street, from Fulford Street to a point east of Dominion Street.

*Lignes homologuées**Homologated lines*

— 231 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure pour l'effacement des lignes homologuées sur la rue Edgehill, entre la rue Dorchester et la rue des Seigneurs.

To instruct the City Attorneys to make the procedure to erase homologated lines on Edgehill Street, between Dorchester Street and des Seigneurs Street.

— 232 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées le 17 juillet 1953 sur la rue Jeanne, depuis le côté ouest de la rue Grenet jusqu'à la rue Lachapelle.

To instruct the City Attorneys to make the procedure required to erase lines homologated on July 17th, 1953 on Jeanne Street, from the west side of Grenet Street to Lachapelle Street.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 233 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées le 13 juin 1952 en vue de l'élargissement de la rue McGregor, au carrefour du chemin de la Côte des Neiges, et pour l'établissement d'un pan coupé à cet endroit.

— 234 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées le 16 septembre 1887, sur la rue Talon, entre les rues Sherbrooke et Rachel.

— 235 —

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure nécessaire pour l'effacement des lignes homologuées dans l'espace borné par le boulevard Rosemont, la 16e Avenue, la rue Beaubien et le boulevard Pie IX.

Octroi de contrats

— 236 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Alphonse Gratton, Inc., le contrat pour la construction d'un atelier et magasin à la cour Western, au prix total approximatif de \$530,325.00, et de voter un crédit de \$750,000.00 à cette fin.

Award of contracts

— 237 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Spino Construction Limited, le contrat pour la construction de la 4ème section de l'égout collecteur du ruisseau Molson, au prix total approximatif de \$1,242,860.00, et de voter un crédit de \$1,470,000.00 à cette fin.

— 238 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Drummond McCall & Co. Limited, le contrat pour la fourniture de vannes, au prix de \$9,173.60, et de voter un crédit de \$10,000.00 à cette fin.

To instruct the City Attorneys to make the necessary procedure to erase lines homologated on June 13th, 1952 to widen McGregor Street at the Côte des Neiges Road junction and to establish a cut corner at that site.

To instruct the City Attorneys to make the procedure required to erase lines homologated on September 16th, 1887, on Talon Street, between Sherbrooke and Rachel Streets.

To instruct the City attorneys to make the procedure required to erase homologated lines in the area bounded by Rosemont Boulevard, 16th Avenue, Beaubien Street and Pie IX Boulevard.

To award to the lowest tenderer, Alphonse Gratton, Inc., the contract for the construction of a shop and store at Western yard, at the cost of \$530,325.00, and to vote a credit of \$750,000.00 for such purpose.

To award to the lowest tenderer, Spino Construction Limited, the contract for the construction of the 4th section of the Molson Creek collector sewer, at the total approximate price of \$1,242,860.00 and to vote a credit of \$1,470,000.00 for such purpose.

To award to the lowest tenderer, Drummond McCall & Co. Limited, the contract for the supply of valves, at the price of \$9,173.60 and to vote a credit of \$10,000.00 for such purpose.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 239 —

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Drummond McCall & Co. Limited, le contrat pour la fourniture de vannes aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de \$123,982.48, et de voter un crédit de \$126,000.00 à cette fin.

*Octroi de privilège**Granting of privilege*

— 240 —

A l'effet d'accorder à J. Gordon Waste Paper Co., le privilège exclusif de récupérer des matières de rebut sur les dépotoirs municipaux, pour une période de douze mois, en considération du paiement d'une somme de \$5,200.00.

*Octroi de subvention**Granting of subsidy*

— 241 —

A l'effet d'accorder une subvention de \$5,000.00 à l'Agence Duvernay Inc. (Société St-Jean-Baptiste de Montréal).

*Études préliminaires etc.**Preliminary studies etc.*

— 242 —

A l'effet de voter un crédit de \$200,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans et cahiers des charges etc., en vue de la construction de viaducs sous les voies de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à la rue Masson et au boulevard Henri-Bourassa.

*Études préliminaires etc.**Preliminary studies etc.*

— 243 —

A l'effet de voter un crédit de \$60,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans, etc., en vue de la construction d'une nouvelle rampe d'accès entre l'Île Sainte-Hélène et le pont Jacques-Cartier.

*Études préliminaires etc.**Preliminary studies etc.*

— 244 —

A l'effet de voter un crédit de \$200,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans etc., en vue de la construction d'un système à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues Park and Pine.

*Études préliminaires etc.**Preliminary studies etc.*

— 245 —

A l'effet de voter un crédit de \$200,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans etc., pour la construction d'un système à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues Park and Pine Avenues.

orma-
delay
o the
upply
com-

enlar-
ound.
polish-
h.

ection
tram-
xten-
et.

fall-
the
the

the
the

the
the

the
the

the
the

the
the

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 245 —

A l'effet de voter un crédit de \$175,000.00 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans etc., en vue de la construction d'une route sur le Mont-Royal.

Projets de règlements

— 246 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 333, intitulé "Règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la Cité", tel que modifié.

— 247 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 129 concernant les abattoirs, tel que modifié.

— 248 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2110 intitulé "Règlement de zonage des quartiers Papineau, Sainte-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier", tel que modifié.

— 249 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1682 décrétant la création d'un service d'urbanisme, tel que modifié.

— 250 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1489 concernant la hauteur maximum des bâtiments dans certaines parties de la Cité, tel que modifié.

— 251 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1920 concernant l'occupation des terrains et l'édification et l'occupation des bâtiments dans les quartiers Ahuntsic et Villeray, tel que modifié.

Draft by-laws

— 246 —

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 333, entitled: "By-law to prevent the obstruction of pedestrians or traffic and the disturbance of the public peace in the streets, lanes, highways and public places in the City", as amended.

— 247 —

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 129 concerning abattoirs, as amended.

— 248 —

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2110 entitled: "Zoning By-law of Papineau, Saint Mary, Hochelaga, Maisonneuve and Mercier Wards, as amended.

— 249 —

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1682 ordaining the creation of a City Planning Department, as amended.

— 250 —

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1489 concerning the maximum height of buildings in certain parts of the City, as amended.

— 251 —

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1920 concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards, as amended.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 252 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre à la Banque Royale du Canada et à Globe Realty Corporation Limited de construire et maintenir une passerelle au-dessus de la rue Dollard.

— 253 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de discontinuer et de fermer la rue de la Merci, et une partie de l'avenue Norwood.

— 254 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2335 permettant à Carling's Red Cap Brewery Limited de faire construire et exploiter par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique une voie de service en bordure de l'avenue Henri-Julien pour desservir l'établissement qui sera sis sur le côté ouest du droit de passage de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

— 255 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2311 intitulé "Règlement imposant un alignement de construction sur certaines rues, ainsi qu'au croisement des voies publiques et dans les ruelles.

— 256 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2102 intitulé "Règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la Côte du Beaver Hall et la rue de la Visitation", tel que modifié.

— 257 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2152 intitulé "Règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la rue Guy et la Côte du Beaver Hall", tel que modifié.

— 258 —

Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 2001 constituant une caisse de retraite pour certains employés de la Cité de Montréal, tel que modifié.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

Approbation d'actes

— 259 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte permettant à la Banque Royale du Canada et à Globe Realty Corporation Limited de construire et maintenir une passerelle au-dessus de la rue Dollard.

— 260 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité permet à la Compagnie Thrift Stores Limited de poser deux tuyaux à l'eau au-dessous et à travers le chemin Goyer.

— 261 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte relativement au drainage d'une partie du territoire de la Ville de Montréal-Ouest.

— 262 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel M. Uldéric Lafrance et Mme Gisèle Brault-Caron cèdent à la Cité, à certaines conditions, une partie du lot no 484 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

— 263 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition, de la Commission de Transport de Montréal, au prix de \$25.00, d'une lisière de terrain située à l'angle sud-ouest de la rue Hochelaga et de la rue de Ville-Marie.

— 264 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité

- a) renonce au droit de retour qu'elle s'était réservé dans certains terrains cédés à la Clinique BCG de Montréal; et
- b) assujettit à ce droit de retour d'autres terrains obtenus par ladite Clinique en échange des terrains précités.

— 265 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité consent au dépôt d'un plan de redision de certains terrains vendus à Attica Builders Limited.

Approval of deeds

— 259 —

To approve a draft deed allowing the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited to erect and maintain a foot-bridge over Dollard Street.

— 260 —

To approve a draft deed whereby the City allows Thrift Stores Limited to lay two water mains under and across Goyer Road.

— 261 —

To approve a draft deed relating to the drainage of part of the territory of the Town of Montréal West.

— 262 —

To approve a draft deed whereby Mr. Uldéric Lafrance and Mrs. Gisèle Brault-Caron cede to the City, on certain conditions, part of lot No. 484 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet.

— 263 —

To approve a draft deed of acquisition, from the Montréal Transportation Commission, at the price of \$25.00, of a strip of land at the southwest corner of Hochelaga Street and Ville-Marie Street.

— 264 —

To approve a draft deed whereby the City

- a) renounces its right of retrocession which it had reserved on certain pieces of land ceded to the BCG Clinic of Montréal; and

- b) subjects to this right of retrocession other pieces of land obtained by the said Clinic in exchange for the above-mentioned pieces of land.

— 265 —

To approve a draft deed whereby the City agrees to the deposit of a redision plan of certain lots sold to Attica Builders Limited.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 266 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité ratifie la vente à l'enchère à Attica Builders Incorporated, Milmar Construction Incorporated and The Gant Construction Company Limited, au prix de \$152,000.00, d'une lisière de terrain borné par la place du Marché, le boulevard Saint-Laurent, la rue Dorchester et la rue Saint-Dominique.

— 267 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de M. Walter Hodder, au prix de \$500.00, d'une lisière de terrain ayant front sur la rue Norwood.

— 268 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de Quemont Construction Inc., au prix de \$293.35, d'une lisière de terrain ayant front sur le boulevard O'Brien, et requise pour l'élargissement de ce boulevard, entre la limite sud de la Ville et la rue Dudemaine.

— 269 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de la compagnie de chemins de fer Canadien du Pacifique, au prix de \$1,471.20, d'une lisière de terrain située à l'angle nord-est du chemin Upper Lachine et du boulevard Décarie, requise pour l'aménagement d'un pan coupé.

— 270 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains terrains entre la Cité et Les Frères Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu.

— 271 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte permettant à Ferro-Metal Limited d'installer une conduite à vapeur au-dessus du lot no 344 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent.

— 272 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte concernant l'abandon d'un égout et l'usage d'une conduite d'eau dans l'ancienne rue Alma, etc.

To approve a draft deed concerning the abandonment of a sewer and the use of a water main in former Alma Street, etc.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956.
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 273 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité acquiert, au prix de \$166,500.00, les immeubles qui constituent le terrain de jeux Saint-Alphonse-d'Youville, et de voter le crédit nécessaire à cette fin.

— 274 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte de correction du contrat intervenu entre la Cité et Carling's Red Cap Brewery Limited, relativement à la construction et à l'exploitation par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique d'une voie de service en bordure de l'avenue Henri-Julien pour desservir l'établissement sis sur le droit de passage de ladite compagnie de chemin de fer.

— 275 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Cité acquiert, pour fins de parc, des terrains que l'Université McGill possède sur l'avenue Pine, à l'est du gymnase Sir Arthur Currie.

— 276 —

A l'effet d'approuver un projet de convention pour la fourniture, pour une période de cinq ans d'énergie électrique, dans le parc Henri-Julien.

— 277 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition des lots nos 76-332, 76-P.357 et 53-74 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga situés au nord de la rue Hochelaga entre la rue Préfontaine et Dézéry.

— 278 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'échange de certains immeubles entre la Cité et Shawinigan Realties Limited.

— 279 —

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente de certains immeubles à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal.

Garantie d'emprunt

A l'effet d'autoriser le Comité exécutif à garantir un emprunt de \$9,000,000.00 que la Commission de Transport de Montréal projette de contracter, etc.

— 280 —

To approve a draft deed whereby the City acquires, at the price of \$166,500.00, the immovables constituting the Saint-Alphonse-d'Youville playground, and to vote the credit required for such purpose.

To approve a draft deed of correction of the contract passed between the City and Carling's Red Cap Brewery Limited, in connection with the construction and operation by the Canadian Pacific Railway Company of a siding along Henri-Julien Avenue to serve the establishment located on the right of way of the said railway company.

To approve a draft deed whereby the City acquires, for park purposes, the land which McGill University owns on Pine Avenue, east of the Sir Arthur Currie Memorial.

To approve a draft agreement for the supply, for a period of five years, of electric power, in Henri-Julien Park.

To approve a draft deed of acquisition of lots Nos. 76-332, 76-P.357 and 53-74 of the cadastre of the incorporated village of Hochelaga, north of Hochelaga, between Préfontaine and Dézéry Streets.

To approve a draft deed of exchange of certain immovables between the City and Shawinigan Realties Limited.

To approve a draft deed of sale of certain immovables to the Catholic School Commission of Montréal.

Guarantee of loan

To authorize the Executive Committee to guarantee a loan of \$9,000,000.00 which the Montreal Transportation Commission intends to contract, etc.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

*Noms de rues**Street names*

— 281 —

A l'effet de dénommer certaines voies et places publiques, et de changer le nom d'autres voies.

To name certain streets and public places, and to change the names of other streets.

*Nominations**Appointments*

— 282 —

A l'effet de nommer les vérificateurs prévus par le règlement 1981 créant la Commission de Transport de Montréal.

To appoint the auditors provided for in By-law No. 1981 creating the Montreal Transportation Commission.

— 283 —

A l'effet de nommer M. Lucien L'Allier membre de la Commission des Services Électriques de la Cité de Montréal, en remplacement de M. de Gaspé Beaubien, démissionnaire.

To appoint Mr. Lucien L'Allier member of the Electrical Commission of the City of Montréal, to replace Mr. de Gaspé Beaubien, who has resigned.

*Rapports de Comité, etc.**Reports of Committee, etc.*

— 284 —

Soumettant le rapport du Comité nommé pour étudier la question des tarifs et les dispositions du règlement no 1981 concernant la Commission de Transport de Montréal.

Submitting the report of the Committee appointed to study the question of tariffs and the provisions of By-law No. 1981 concerning the Montreal Transportation Commission.

— 285 —

Rapport des vérificateurs nommés en vertu du règlement no 1735 sur les états financiers de la Cité au 30 avril 1956.

Report of the auditors appointed in virtue of By-law No. 1735 on the financial statements of the City as of April 30th, 1956.

*Avis de motions.**Notices of motions.**MOTIONS**MOTIONS*

— 286 —

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'établissement d'une succursale de la bibliothèque municipale dans l'ouest de la ville.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the establishment of a branch of the municipal library in the western section of the City.

— 287 —

Conseiller E.-T. Asselin. — Relativement à l'organisation de la défense civile.

Councillor E. T. Asselin. — Concerning the Civil Defence organization.

forma-
delay to the
supply com-
enlarge-
round.
establish-
rection
tram-
exten-
set.
fall-
ng the

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 289 —

Conseiller Laberge. — Relativement à la nomination d'une commission pour étudier l'organisation de la Cour municipale.

— 290 —

Conseiller A. Desmarais. — Relativement à un dépôt devant accompagner chaque plainte à l'encontre du rôle d'évaluation.

— 291 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'établissement d'un parc de stationnement dans la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.

— 292 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à une meilleure distribution de la circulation sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Saint-Viateur.

— 293 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la construction d'un centre de loisirs dans la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix.

— 294 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux sur la rue Mozart, en face de la rue Waverley.

— 295 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la répartition des sommes provenant des règlements d'emprunt.

— 296 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'aménagement en parc public d'un emplacement sur le boulevard Saint-Laurent, au sud de la rue Beaubien.

— 297 —

Conseiller Hanley. — Relativement à l'éclairage des parcs Marguerite-Bourgeoys et Grand Trunk.

— 289 —

Councillor Laberge. — Concerning the appointment of a commission to study the organization of the Municipal Court.

— 290 —

Councillor A. Desmarais. — Concerning a deposit to accompany each complaint against the valuation roll.

— 291 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the establishment of a parking ground in Saint-Jean-de-la-Croix Parish.

— 292 —

Councillor Gagliardi. — Concerning a better distribution of traffic on Saint-Laurent Boulevard, between Beaubien and Saint-Viateur Streets.

— 293 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the erection of a Recreation center in Saint-Jean-de-la-Croix Parish.

— 294 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the establishment of a playground on Mozart Street, opposite Waverley Street.

— 295 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the apportionment of the funds from loan by-laws.

— 296 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the laying-out of a public park on a site on Saint-Laurent Boulevard, south of Beaubien Street.

— 297 —

Councillor Hanley. — Concerning the lighting in Marguerite-Bourgeoys and Grand Trunk Parks.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 298 —

Conseiller Hanley. — Relativement à la demande de soumissions pour la construction du centre Saint-Gabriel.

— 299 —

Conseiller Healy. — Relativement aux eaux d'égout provenant de la rivière Saint-Pierre.

— 300 —

Conseiller Healy. — Relativement à l'incinération des déchets du dépotoir de la Pointe-Saint-Charles.

— 301 —

Conseiller O'Flaherty. — Relativement au zonage pour fins domiciliaires des rues Bourgeoys, Charron et Ash, de la rue LeBer aux limites sud de la cité.

— 302 —

Conseiller E. Pigeon. — Relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Roy et Saint-André.

— 303 —

Conseiller Boissonnault. — Relativement à la nomination d'un comité pour étudier les problèmes de l'enlèvement de la neige.

— 304 —

Conseiller Bonnier. — Relativement à certains commentaires sur les modifications aux règlements de zonage.

— 305 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à l'expropriation des ruelles dans les quartiers Saint-Jean et Montcalm.

— 306 —

Conseiller Laberge. — Relativement au contrôle de la circulation à l'intersection des rues Holt et d'Iberville.

Councillor Gagliardi. — Concerning the expropriation of lanes in Saint John and Montcalm Wards.

ma-

day

the

com-

lar-

ish-

tion

am-

ten-

fall-

the

the

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 307 —

Conseiller Lafaille. — Relativement à certaines dispositions du règlement 2001 concernant une caisse de retraite pour certains employés de la Cité.

— 308 —

Conseiller Mayer. — Relativement au mur exposé d'un bâtiment après démolition de la construction voisine.

— 309 —

Conseiller Mayer. — Relativement à l'indication des changements dans les projets de règlements d'amendement.

— 310 —

Conseiller E. Pigeon. — Relativement au secteur de la rue Berri.

— 311 —

Conseiller A. Tremblay. — Relativement à la création d'un comité pour étudier la situation du service de la police.

— 312 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au zonage de la rue Marquette, entre les rues Saint-Zotique et Beaubien.

— 313 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au zonage des intersections des rues Papineau et Villeray.

— 314 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au service du bien-être social et à la Loi de l'Assistance publique.

— 315 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement aux permis et priviléges et aux honoraires exigés.

— 316 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au mode d'administration de la Cité.

— 307 —

Councillor Lafaille. — Concerning certain provisions of By-law 2001 relating to a superannuation fund for certain employees of the City.

— 308 —

Councillor Mayer. — Concerning the exposed wall of a building after demolition of the adjoining construction.

— 309 —

Councillor Mayer. — Concerning the indication of changes in amendment draft by-laws.

— 310 —

Councillor E. Pigeon. — Concerning the Berri Street sector.

— 311 —

Councillor A. Tremblay. — Concerning the creation of a committee to study the situation in the Police Department.

— 312 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the zoning of Marquette Street, between Saint-Zotique and Beaubien Streets.

— 313 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the zoning of the intersections of Papineau and Villeray Streets.

— 314 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the Social Welfare Department and the Public Charities Act.

— 315 —

Councillor Gagliardi. — Concerning permits and privileges and the fees required.

— 316 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the City's system of administration.

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1956
TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

— 317 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la formation d'un comité de la défense civile.

— 318 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement au délai pour l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers.

— 319 —

Conseiller Gagliardi. — Relativement à la fourniture aux conseillers d'une copie de la charte compilée jusqu'à date.

— 320 —

Conseiller Grégoire. — Relativement à l'agrandissement du terrain de stationnement du marché Bonsecours.

— 321 —

Conseiller Hanley. — Relativement à l'établissement d'un terrain de jeux dans la paroisse Saint-Joseph.

— 322 —

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction du Centre Saint-Gabriel.

— 323 —

Conseiller Lanciault. — Relativement au prix de passage pour les étudiants sur les tramways.

— 324 —

Conseiller Meunier. — Relativement au prolongement de la rue Dorchester jusqu'à la rue Frontenac.

— 325 —

Conseiller Meunier. — Relativement aux matières qui tombent des véhicules sur la chaussée.

— 326 —

Conseiller J.-M. Savignac. — Relativement au nombre des propriétaires à Montréal.

— 327 —

Conseiller J.-M. Savignac. — Relativement aux plaques des noms de rues.

— 328 —

Councillor Gagliardi. — Concerning the formation of a Civil Defense Committee.

Councillor Grégoire. — Concerning the delay for transmission of the order of the day to the Councillors.

Councillor Hanley. — Concerning the supply to the Councillors of a copy of the Charter compiled to date.

Councillor Hanley. — Concerning the enlargement of the Bonsecours Market parking ground.

Councillor Hanley. — Concerning the establishment of a playground in Saint-Joseph Parish.

Councillor Hanley. — Concerning the erection of the Centre Saint-Gabriel.

Councillor Lanciault. — Concerning the tramway fares for students.

Councillor Meunier. — Concerning the extension of Dorchester Street to Frontenac Street.

Councillor Meunier. — Concerning matters falling from vehicles on the roadway.

Councillor J.-M. Savignac. — Concerning the number of proprietors in Montréal.

Councillor J.-M. Savignac. — Concerning the street name plates.

SEANCE REGULIERE DU CONSEIL

tenue le MARDI, 4 septembre
1956 à 3 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Bass, Delisle, McDougall, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautela, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Klier, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, Labelle, Tozzi, Cloutette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Moisan, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Siguin, Lanciault, Letellier de Saint-Just, Outerbridge, Boissonnault, Féloquin et David.

QUESTION DE PRIVILEGE

Au début de la présente séance, le conseiller A. Tremblay soulève la question de privilège suivante:

"Un soi-disant journaliste qui fait plutôt métier d'insulteur à gage dans une feuille de vingtième ordre, portait la semaine dernière, contre moi-même, à mon titre de conseiller municipal, une accusation assez précise à laquelle je crois devoir répondre.

J'oublie volontiers les injures dont l'article est farci. L'auteur a donné la mesure de sa taille, et elle est petite. Je ne veux pas non plus relever les faussetés nombreuses qui assaillent le tout; elles sont évidentes pour quiconque vit à Montréal depuis quelques années. L'auteur est apparemment le seul à ne pas savoir que j'ai moi-même quitté la "Ligue" et que j'ai donné alors publiquement les motifs de ma décision. Que l'on m'ait injurié après coup ne change rien aux faits.

Il y a cependant un paragraphe qui, non seulement est faux comme les autres, mais tellement venimeux que je ne puis le passer sous silence, c'est celui où l'on m'accuse d'être intervenu en faveur du "Casino Français" et d'avoir tenté d'obtenir des "faveurs illégitimes".

Ma réponse est catégorique et j'espère être bien compris. Jamais, ni de près ni de loin, ni directement, ni indirectement, je n'ai été mêlé à l'affaire du Casino Français. Je me connais rien de cet établissement, rien de ses propriétaires et j'ignorais même son nom avant qu'un vil calomniateur le mentionne en y accolant le mien. C'est clair, c'est net et c'est vrai.

Quant aux faveurs dont on parle, je ne dirai qu'un mot, je suis intervenu souvent, j'ai fait de nombreuses démarches pour aider des citoyens dans l'embarras, mais jamais, je n'ai demandé à qui que ce soit de poser un geste, d'accomplir un acte qui fut en opposition à la justice et au bon ordre.

Monsieur le maire, si j'ai fait cette mise au point, c'est que je désire sauvegarder, dans la mesure du possible, une réputation que je considère comme mon bien le plus précieux. Je n'ai pas la naïveté de croire que les calomniateurs vont disparaître de la surface du globe et que les menteurs commenceront demain matin à dire la vérité. Non.

REGULAR COUNCIL MEETING

held on TUESDAY, SEPTEMBER 4th,
1956, at 3:30 o'clock in the
afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau in the chair;
Councillors Seigler, ...

(for names, see opposite page)

QUESTION OF PRIVILEGE

At the opening of this meeting, Councillor A. Tremblay rose to the following question of privilege:

"A so-called newspaperman whose occupation is, rather, gainfully to insult people in a law-class 'sheet', last week made an accusation against me as a City Councillor in terms precise enough to merit that I answer it.

I willingly forget the harsh remarks which garnish his article. The writer was performing true to form and showed himself for what he is - very small indeed. Nor do I wish to point up the many untruths with which his story is replete: anyone who has lived in Montréal for a few years knows them to be false. The writer is seemingly the only one who ignores the fact that I have of my own accord abandoned the "League" and that at the time I publicly gave the reasons for so doing. That I have been maligned afterwards does not change the facts in any way.

There is however one paragraph which is not only false, like the others, but so envenomed that I cannot let it go unnoticed: when he accuses me of having intervened in behalf of the "Casino Français" and of having sought to obtain "illegal favours".

My reply is categorical and I hope that it will be understood. Never have I been closely or remotely, directly or indirectly, connected with the Casino Français affair. I know nothing about that establishment; I know nothing about its owners and I did not even know who they were until a dastardly calumniator connected his name with mine. That is clear; it is definite; and it is true.

As to the favours which are mentioned I shall only say one word: I have often intervened and have gone to much trouble to help persons in distress but I have never asked anyone to do anything, to take any steps which were contrary to justice or good order.

Your Worship, if I have given this explanation it is because I wish to preserve as far as possible, a reputation which I consider to be my most valuable asset. I am not simple enough to believe that calumniators will disappear from the face of the earth or that liars will from now on begin telling the truth. No indeed!

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

J'ai passé l'âge des illusions. Je sais que toute sa vie le chien jappe et le crapaud bave, et quoique l'on fasse, on ne peut changer la nature ni de l'un ni de l'autre."

Je sais, monsieur le maire, que cet homme méprisable continuera à besogne. Je puis vous assurer cependant qu'il ne m'empêchera pas de passer mon chemin droit et de faire mon devoir."

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre Des Marais,
il est

RESOLU:- que soit considéré comme lu et soit ratifié le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 31 juillet 1956.

Ledit procès-verbal est en conséquence ratifié et signé par Son Honneur le maire et le greffier de la Cité.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 1er septembre.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:- que le conseiller Gérard NIDING soit nommé maire suppléant pour le présent terme.

Le conseiller Niding se lève et remercie chaleureusement les membres du Conseil de cette marque d'estime à son égard.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Despatis, il est

RESOLU:- que les membres de ce Conseil désirent offrir au conseiller Emile PIGEON l'expression de leurs plus cordiales félicitations à l'occasion de sa récente élection comme maire de la municipalité de Bois-des-Filion.

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la démission du conseiller Gérard GAUTHIER de la catégorie "A".

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier et Moisan, il est

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

I have outgrown the age of illusions. I know that dogs will always bark and asses will always bray, and there is nothing that we can do to change their nature.

I know, Your Worship, that this contemptible person will continue his dirty work. However I wish to assure you that he cannot prevent me from continuing to follow the path dictated to me by righteousness and duty."

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and approval of the minutes of the preceding meeting.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais,
it was

that the minutes of the Council meeting held on July 31st 1956 be considered as read and ratified.

Said minutes were accordingly ratified and signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the appointment of the Acting Mayor for the term beginning on September 1st..

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

that Councillor Gérard NIDING be appointed Acting Mayor for the present term.

Councillor Niding rose and warmly thanked the members of Council for the mark of confidence toward him.

By unanimous consent of Council, the following motion is submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Despatis, it was

that the members of this Council wish to extend to Councillor Emile PIGEON their heartiest congratulations on his recent election as Mayor of the Municipality of Bois-des-Filion.

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the resignation of Councillor Gauthier of Class "A".

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier and Moisan, it was

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:-

que la démission du conseiller Gérard GAUTHIER soit acceptée avec regret.

4.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114626 voir page 223 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant la majorité des membres présents.

5.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114430 voir page 354 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2336 voir page 395 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et le préambule et les articles 1 à 14 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:-

que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1 OCT 1956

6.- L'article 6 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114601 voir page 354 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2337 voir page 395 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

RESOLVED:-

that the resignation of Councillor Gérard GAUTHIER be accepted with regret.

4.- Article 4 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter being the majority of the members present.

5.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law the preamble and articles 1 to 14, inclusively being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

RESOLVED:-

that said draft by-law now be adopted.

6.- Article 6 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and articles 1 and 2 being read, they were agreed to.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:-

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau, il est
que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 règlements ci-dessus adoptés, la majorité pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents mais au moins 34 voix favorables.

7.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, l'étude de ce rapport est différée.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1956-09-04 SEP 1956

8.- Les articles 8 à 179 inclusivement de l'ordre du jour étant lus pour prendre en délibération les rapports suivants du Comité exécutif:

(Pour rapports voir pages 223 volume 49 des rapports)
à 306

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que lesdits rapports soient adoptés.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

Son Honneur le maire déclare les 172 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

A ce stade de la séance, le conseiller Lafaille, chef du Conseil, se lève et souhaite la bienvenue au conseiller J.-O. Asselin, de retour au Conseil, après une absence prolongée de maladie.

9.- L'article 180 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114625 voir page 306 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1956-09-05 SEP 1956

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

RESOLVED:-

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau, it was

that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above 2 by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

7.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, the study of this report was deferred.

8.- Articles 8 to 179 inclusively of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said reports be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

His Worship the Mayor declared the 172 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

At this phase of the meeting, Councillor Lafaille, Leader of Council, rose and welcomed Councillor J.-O. Asselin, returning to Council after an extended absence due to illness.

9.- Article 180 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Lafaille, Bonnier, Hanley, Despatis et O'Flaherty dissidents)

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

VP 383 Vol 291

10.- L'article 181 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif:

(Pour rapport 110248-1 voir page 306 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine et Vézeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lauriault,
Appuyée par les conseillers Sauvé et Lafaille,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant la majorité des membres présents.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 25 SEP 1956
VP 433 Vol 291

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

VP 380 Vol 292

12.- L'article 183 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112957-1 voir page 307 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Grégoire,
Bonnier, Godin et E. Pigeon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Lafaille, Bonnier, Hanley, Despatis and O'Flaherty dissenting)

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

10.- Article 181 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine and Vézeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lauriault,
Seconded by Councillors Sauvé and Lafaille,
it was

RESOLVED:- that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

His Worship the Mayor declared that the above referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being the majority of the members present.

11.- Article 182 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Sigouin, Croteau,
J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

12.- Article 183 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre Des Marais, Grégoire,
Bonnier, Godin and E. Pigeon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

accordingly.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1e 25 SEP 1956
VP 35 VOL 293

RESOLU:-

13.- L'article 184 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113705-1 voir page 307 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Grégoire,
Bonnier, Godin et E. Pigeon, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1e 25 SEP 1956
VP 29 VOL 293

RESOLU:-

14.- L'article 185 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1059 voir page 308 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

que ledit rapport soit adopté.

15.- L'article 186 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-1868 voir page 308 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1e 25 SEP 1956

RESOLU:-

16.- L'article 187 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 2 septembre 1952 votant un crédit de \$ 48,000 pour la construction d'un égout dans la rue Shearer, de la rue Grand Trunk à la rue Saint-Patrick.

(Pour rapport E-1065 voir page 308 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loiselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Crompt,
Appuyée par les conseillers Loiselle, Hanley, Simoneau,
Brown et O'Flaherty, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

13.- Article 184 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Grégoire,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the two reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being the majority of the members present.

14.- Article 185 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

15.- Article 186 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the two above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

16.- Article 187 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee to amend the resolution of Council dated September 2nd, 1952 voting a credit of \$48,000.00 to lay a sewer in Shearer Street, from Grand Trunk Street to Saint Patrick Street.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loiselle,
O'Flaherty, Burrows, Hanley and Healy,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Crompt,
Seconded by Councillors Loiselle, Hanley, Simoneau,
Brown and O'Flaherty, it was

RESOLVED:-

that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

17.- L'article 188 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114631 voir page 308 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la majorité des membres présents.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 SEP 1956
Modifiée 30 avril 1957
VP 135V dt 294
art 151

RESOLU:-

18.- L'article 189 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112549-16 voir page 309 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay et Vachon, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 SEP 1956

RESOLU:-

19.- L'article 190 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114574- voir page 310 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier et Moisan, il est

que ledit rapport soit adopté.

20.- L'article 191 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110865-6 voir page 310 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Sauvé,
Lépine et Vézeau,

Que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

17.- Article 188 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being the majority of the members present.

18.- Article 189 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Simoneau, E. Hamelin,
L. Tremblay and Vachon, it was

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being the majority of all the members of Council.

19.- Article 190 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier and Moisan, it was

that said report be adopted.

20.- Article 191 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault, Sauvé,
Lépine and Vézeau,

That said report be adopted.

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

21.- L'article 192 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 25 SEP 1956

(Pour rapport E-1044-1 voir page 310 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin, Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

22.- L'article 193 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113813-1 voir page 311 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille, Appuyé par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, i

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

23.- L'article 194 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113931 voir page 311 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille, Appuyée par les conseillers Filion, Tozzi, Labelle, Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

24.- L'article 195 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle nord-est des rues Saint-Patrick et Bridge, et pour l'élargissement de la rue Bridge, à l'ouest de la rue Wellington, et de voter un crédit de \$ 39,665 à cette fin.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

Proposé par le conseiller Lafaille, Appuyé par les conseillers Crompt, Loiselle, O'Flaherty, Burrows, Hanley et Healy,

(Pour rapport 114114 voir page 321 volume 49 des rapports)

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

21.- Article 192 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin, Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

that said report be adopted.

22.- Article 193 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille, Seconded by Councillor Angers, Simoneau, A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

23.- Article 194 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Filion, Tozzi, Labelle, Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 2^e of the charter, being the majority of all the members of Council.

24.- Article 195 of the order of the day being read to consider the report of the Executive Committee to ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to establish a cut corner at the north-east corner of Saint Patrick and Bridge Streets, and to widen Bridge Street, west of Wellington Street, and to vote a credit of \$39,665.00 for such purpose.

Moved by Councillor Lafaille, Seconded by Councillors Crompt, Loiselle, O'Flaherty, Burrows, Hanley and Healy,

MARDI, le 4 SEPTEMBRE 1956

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Hanley,
Appuyé par les conseillers O'Flaherty, Healy, Crompt,
Loiselle,

Que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Après certaines remarques, du consentement unanime du Conseil, ladite motion est retirée.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Hanson, Croteau et
E. Hamelin, il est

RESOLU:- que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès de madame J.-Emile Dozois, mère de leur estimé collègue, le conseiller Paul Dozois; QU'ils désirent offrir à monsieur Dozois ainsi qu'aux autres membres de la famille de la regrettée défunte l'expression de leurs condoléances les plus sincères dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre Des Marais,

Ce Conseil s'adjourne jusqu'au MERCREDI, le 5 septembre 1956, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

G.B. Langpre

Jean Sapeau
MAIRE,
(Approuvé conformément à la loi)
Jean Sapeau
MAIRE.

TUESDAY, SEPTEMBER 4th 1956

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Hanley,
Seconded by Councillors O'Flaherty, Healy,
Crompt, Loiselle,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

After certain remarks, with the unanimous consent of Council, said motion was withdrawn.

By unanimous consent of Council, the following motion is submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Hanson, Croteau and
E. Hamelin, it was

RESOLVED:- that the members of this Council have learned with regret of the death of Mrs J.-Emile Dozois, mother of their esteemed colleague, Councillor Paul Dozois;

that they wish to express to Mr. Dozois as well as to the other members of the family of the deceased their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That this Council adjourn until WEDNESDAY, September 5th 1956, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

G.B. Langpre
CITY CLERK.

Jean Sapeau
MAYOR
(Approved in conformity with the law)

Jean Sapeau
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MERCREDI, le 5 septembre
1956 à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Delisle, Kolber, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Codin, Drapeau, Croteau, Dozois, Lavendure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vezeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Klinger, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et David.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 195 de l'ordre du jour laissée en suspens à la séance ajournée du Conseil tenue le 4 septembre courant.

Du consentement unanime du Conseil, l'étude de cet article est de nouveau différée.

Du consentement unanime, le Conseil procède à l'étude des articles 221, 228 à 231 inclusivement de l'ordre du jour.

2.- L'article 221 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 100272-51 voir page 326 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller David, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

15 OCT 1956

RESOLU:-

3.- L'article 228 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1057 voir page 330 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle, Tozzi, Clouette et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 aout 1956

RESOLU:-

AJOURNED REGULAR MEETING

held on WEDNESDAY, September 5th
1956 at 3 o'clock in the
afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;

Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed the study of article 195 of the order of the day which had been left in abeyance at the adjourned Council meeting held on September 4th instant.

By unanimous consent of Council, the study of this article was again deferred.

By unanimous consent, Council proceeded with the study of articles 221, 228 to 231 inclusively of the order of the day.

2.- Article 221 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor David, it was

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21e of the charter, being the majority of all the members of Council.

3.- Article 228 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette and O'Hearn, it was

that said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956

RESOLU:-

4.- L'article 229 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-1869 voir page 330 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Flynn et Brown,
il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956

RESOLU:-

5.- L'article 230 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1058 voir page 331 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Burrows, Hanley
et Healy, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 3 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

6.- L'article 231 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif à l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure pour l'effacement des lignes homologuées sur la rue Edgehill, entre la rue Dorchester et la rue des Seigneurs.

(Pour rapport 114113 voir page 331 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller David,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Seigler,
Appuyé par les conseillers Hanley, J.-O. Asselin
et Burrows,

Que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Seigler, Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Victor, Delisle, Kolber, Leblanc, Parent, Lauriault, Lafaille, Lortie, Drapeau, Croteau, Dozois, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, Coullet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, Sullivan, Boire, Aronoff, Labelle, Poitras, Bonnier, Hayes, Campeau, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Outerbridge et Péloquin. (64)

CONTRE: Les conseillers Pierre Des Marais, Lévesque, English, Hanson, Vezeau, A. Dupuis, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Meunier, Angers, Letellier de St-Just, Boissonnault et David. (17)

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

4.- Article 229 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Flynn and Brown,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

5.- Article 230 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Burrows, Hanley,
and Healy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 3 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

6.- Article 231 of the order of the day being read to consider a report from the Executive Committee to instruct the City Attorneys to make the procedure to erase homologated lines on Edgehill Street, between Dorchester Street and des Seigneurs Street.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor David,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Seigler,
Seconded by Councillors Hanley, J.-O. Asselin,
and Burrows,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

Said motion being put, Council divided as follow:

YEAS: Councillors Seigler, . . . (64)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre Des Marais, . . . (17)

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:-

Ainsi, ladite motion à l'effet de retourner le rapport au Comité exécutif pour plus ample étude est adoptée et il est en conséquence.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la majorité des membres présents.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

RESOLU:-

7.- L'article 196 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114251 voir page 312 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lauriault, Sauvé
et Lépine, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

RESOLU:-

8.- L'article 197 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114237 voir page 313 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Sigouin,
Croteau et Lanciault, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

RESOLU:-

9.- L'article 198 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114238 voir page 313 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Sigouin,
Croteau et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

10.- L'article 195 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114114 voir page 312 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Crompt, Loiselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy,

Que ledit rapport soit adopté.

RESOLVED:-

Thus, said motion in order to refer back the report to the Executive Committee for further study was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being the majority of the members present.

7.- Article 196 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Sauvé
and Lépine, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

8.- Article 197 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Moore, Sigouin,
Croteau and Lanciault, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

9.- Article 198 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Sigouin,
Croteau and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly.

By unanimous consent, Council resumed the study of article 195 of the order of the day, which had been left in abeyance at a prior phase of this meeting.

10.- Article 195 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loiselle,
O'Flaherty, Hanley and Healy,

That said report be adopted.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

MERCREDI, 5 SEPTEMBRE 1956

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Hanley,
Appuyé par le conseiller Burrows,Que ludit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus
ample étude.Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme
suit:POUR: Les conseillers Seigler, Fillion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty,
Burrows, Hanley, Victor, Lafaille, Godin, Croteau, Lépine, Simoneau,
Moore, Despatis, Brisebois, Loiselle, Gagliardi, Bertrand, J.-P. Hamelin,
Crompt, Aronoff, Bonnier, Angers et Marchand. (26)CONTRE: Les conseillers J.-O. Asselin, Delisle, Kolber, Leblanc, Parent,
Pierre Des Marais, Lauriault, Lortie, Drapeau, Dozois, Laverdure,
Wagar, Vautelet, Lévesque, Vachon, Hudon, English, Goulet, Hamilton,
E.-T. Asselin, Archambault, Le Pigeon, E. Pigeon, Hanson, Grégoire,
Mack, Lessard, Vezneau, Flynn, Brown, Desjardins, Kliger, A. Dupuis,
Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Cloutette, O'Hearn, A. Desmarais,
Nidings, Poitras, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, A. Tremblay,
L. Tremblay, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just,
Outerbridge, Boissonnault, Péroquin et David. (56)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

La motion principale à l'effet d'adopter ludit rapport étant maintenant
mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence. (Les conseillers Hanley, Burrows et Loiselle dissidents)

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la
majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant la
majorité de tous les membres du Conseil.Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par le conseiller Hanson,Que ce Conseil procède à l'étude de l'article 266 de l'ordre du
jour.Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les
conseillers Pierre Des Marais et Hanson retirent leur motion.NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission
municipale de Québec

le 11 OCT 1956

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

11.- L'article 199 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114309 voir page 314 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Loiselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley et Healy, il est12.- L'article 200 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114427 voir page 315 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

And, a debate arising,

Moved by Councillor Hanley,
Seconded by Councillor Burrows,That said report be referred back to the Executive Committee for
further study.

Said motion being put, Council divided as follow:

YEAS: Councillors Seigler, . . . (26)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-O. Asselin, . . . (56)

Thus, said motion was rejected.

The main motion to adopt said report then being put, it was adopted
and it was
accordingly. (Councillors Hanley, Burrows and Loiselle dissenting)His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the
majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being
the majority of all the members of Council.Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,That Council proceed to study article 266 of the order of the
day.And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors
Pierre DesMarais and Hanson withdrew their motion.11.- Article 199 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Loiselle, O'Flaherty,
Burrows, Hanley and Healy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 200 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Kliger, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

[16] 11 OCT 1956

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

12.- L'article 201 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114463 voir page 315 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier et Moisan, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

[16] 11 OCT 1956

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

13.- L'article 202 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114462 voir page 316 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine et Vézeau,

RESOLU:-

en conséquence.

14.- L'article 203 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114488 voir page 317 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Delisle et Pierre Des Marais,

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission Municipale de Québec

[16] 11 OCT 1956

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

15.- L'article 204 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114579 voir page 317 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

RESOLVED:-

that said report be adopted.

12.- Article 201 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier and Moisan, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

13.- Article 202 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lauriault, Lessard,
Sauvé, Lépine and Vézeau,

RESOLVED:-

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

accordingly.

14.- Article 203 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Delisle and Pierre DesMarais,

RESOLVED:-

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

accordingly.

15.- Article 204 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

RESOLVED:-

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

accordingly.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 18 OCT 1956

16.- L'article 205 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114580 voir page 318 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 206 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114581 voir page 318 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet, A. Dupuis,
et Sullivan, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

18.- L'article 207 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114582 voir page 319 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Crompt, Loiselle, O'Flaherty,
Hanley et Healy, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956
Modifi, 21 mars 57
RP 433 Vol 293

RESOLU:-

19.- L'article 208 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114627 voir page 319 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Leblanc, A. Desmarais,
Lévesque et Niding, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 10 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 11 OCT 1956

20.- L'article 209 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114643 voir page 320 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, A. Dupuis, Vautelet
et Sullivan,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

16.- Article 205 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 206 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet, A. Dupuis,
and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

18.- Article 207 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Crompt, Loiselle,
O'Flaherty, Hanley and Healy, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

19.- Article 208 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Leblanc, A. Desmarais,
Lévesque and Niding, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 10 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being the majority of all the members of Council.

20.- Article 209 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, A. Dupuis,
Vautelet and Sullivan,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:-

que l'étude de ce rapport soit différée.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 11 OCT 1956

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

21.- L'article 210 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114640 voir page 320 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 11 OCT 1956

RESOLU:-

en conséquence. (Le conseiller Gagliardi dissident)

22.- L'article 211 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114624 voir page 321 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence. (Le conseiller Gagliardi dissident)

23.- L'article 212 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114234 voir page 322 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale du Québec

le 18 OCT 1956

RESOLU:-

24.- L'article 213 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114628 voir page 322 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Delisle,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

en conséquence.

RESOLVED:-

that the study of this report be deferred.

21.- Article 210 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

22.- Article 211 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau,
A. Tremblay, E. Hamelin, L. Tremblay
and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was
accordingly. (Councillor Gagliardi dissenting)

RESOLVED:-

that said report be adopted.

23.- Article 212 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

24.- Article 213 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre Des Marais, Delisle,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was
accordingly.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

25.- L'article 214 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114629 volume 323 voir page 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

26.- L'article 215 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114639 voir page 323 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet, A. Dupuis
et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

27.- L'article 216 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114630 voir page 324 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

28.- L'article 217 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114637 voir page 324 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

11 OCT 1956

29.- L'article 218 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114635 voir page 325 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

25.- Article 214 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

26.- Article 215 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

27.- Article 216 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

28.- Article 217 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

29.- Article 218 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

30.- L'article 219 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114641 voir page 325 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

*Modifié 3 sept 57
VP 168 Vol 294
art 182*

31.- L'article 220 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114636 voir page 326 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 SEP 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

32.- L'article 222 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 109751-2 voir page 327 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 SEP 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

33.- L'article 223 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 106758-6 voir page 327 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 SEP 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

34.- L'article 224 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110933-1 voir page 328 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 26 SEP 1956

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956.

30.- Article 219 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

31.- Article 220 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

32.- Article 222 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

33.- Article 223 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

34.- Article 224 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956**RESOLU:-**

35.- L'article 225 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112194-1 voir page 328 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

26 SEP 1956**RESOLU:-**

36.- L'article 226 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110837-1 voir page 329 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

que ledit rapport soit adopté.

VP2H VOL 292

37.- L'article 227 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112039-1 voir page 329 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 18 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

38.- L'article 232 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114113 voir page 331 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

159

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

35.- Article 225 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

36.- Article 226 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

37.- Article 227 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:-

accordingly.

His Worship the Mayor declared the 18 above reports adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being the majority of all the members of Council.

38.- Article 232 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:-

accordingly.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

39.- L'article 233 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114498 voir page 331 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Vautelet,
A. Dupuis et Sullivan,

Que ludit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

40.- L'article 234 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114500 voir page 332 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier, il est

RESOLU:- que ludit rapport soit adopté.

41.- L'article 235 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114638 voir page 332 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis et Meunier, il est

RESOLU:- que ludit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la
majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant la
majorité des membres présents.

42.- L'article 236 de l'ordre du jour étant lu pour prendre endélibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1106596 voir page 333 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-O. Asselin, Flynn,
E.-T. Asselin et Brown,

Que ludit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité
requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des
membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 OCT 1956

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

39.- Article 233 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Vautelet,
A. Dupuis and Sullivan,

That said report be adopted,

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:- accordingly.

40.- Article 234 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis, Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

41.- Article 235 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-N. Drapeau, Montpetit,
Despatis and Meunier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the
majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being
the majority of the members presents.

42.- Article 236 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-O. Asselin, Flynn,
E.-T. Asselin and Brown,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the
majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter,
being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

MERCREDI, le 5 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Gagliardi,

Ce Conseil s'adjourne jusqu'au JEUDI, le 6 septembre 1956, à
3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du
jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

*C.Blongpre**Jean Brisebois*

MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)

Jean Brisebois

MAIRE.

WEDNESDAY, SEPTEMBER 5th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Gagliardi,

That this Council adjourn until THURSDAY, September 6th 1956,
at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order
of the day.

C.Blongpre

CITY CLERK.

Jean Brisebois

MAYOR

(Approved in conformity with the law)

Jean Brisebois

MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue JEUDI, le 6 septembre 1956
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vézneau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, A. Dupuis, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Ouimet, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault, Péloquin et David.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 237 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport E-1093 voir page 333 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

2.- L'article 238 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 11A150-2 voir page 334 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 OCT 1956

RESOLU:-

3.- L'article 239 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114151-² voir page 334 volume 49 des rapports)

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 5 OCT 1956

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on THURSDAY, September 6th
1956 at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;

Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Article 237 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was

RESOLVED:

accordingly.

2.- Article 238 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:-

that said report be adopted.

3.- Article 239 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:-

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

que ledit rapport soit adopté.

4.- L'article 240 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113538 voir page 334 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

5.- L'article 242 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110928 voir page 335 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

6.- L'article 243 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114576 voir page 334 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle
est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 6 rapports ci-dessus adoptés, la
majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant les
2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

4.- Article 240 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was
accordingly.

5.- Article 242 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was
accordingly.

6.- Article 243 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was
accordingly.

His Worship the Mayor declared the 6 above reports adopted, the
majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being
2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

7.- L'article 244 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114278 voir page 336 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Dozois,
Appuyé par le conseiller Lafaille,

Que ledit rapport soit modifié en y ajoutant après le mot "Pine"
les mots suivants:

"pourvu que ledit projet ait été approuvé préalablement
par le service d'urbanisme et la Commission d'Urbanisme"

Et, un nouveau débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil,
l'étude de ce rapport est différée.

8.- L'article 245 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114575 voir page 336 volume 49 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude de ce rapport est différée.

9.- L'article 246 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114432 voir page 336 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2338 voir page 395 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon, Letellier de St-Just,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon et Letellier de St-Just, il est

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

7.- Article 244 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Dozois,
Seconded by Councillor Lafaille,

That said report be amended by adding therein after the word "Pine"
the following words:

"provided that said draft shall have been approved previously by
the City Planning Department and the City Planning Commission"

And, further debate arising, by unanimous consent of Council,
the study of this report was deferred.

8.- Article 245 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, the study of this report was deferred.

9.- Article 246 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon, Letellier de St-Just, il est

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson, Dozois,
E. Hamelin, Croteau, E. Pigeon et Letellier de St-Just, it was

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

10.- L'article 247 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 129 concernant les abattoirs, tel que modifié.

(Pour rapport 113679-1 voir page 337 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à l'étude du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu,

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

11.- L'article 248 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114519 voir page 337 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2339 voir page 395 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et les articles 1, 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay et Vachon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

RESOLVED:-

that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmatives votes.

10.- Article 247 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read:

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau and Ouimet, it was

that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

11.- Article 248 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and articles 1, 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Simoneau, A. Tremblay,
E. Hamelin, L. Tremblay and Vachon, it was

that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmatives votes.

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

12.- L'article 249 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1682 décrétant la création d'un service d'urbanisme, tel que modifié.

(pour rapport 114433 page 337 voir volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau, Ouimet et J.-O. Asselin, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

13.- L'article 250 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114577 voir page 337 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2340 voir page 394 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:-

que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare ledit règlement adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

14.- L'article 251 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

12.- Article 249 of the order of the day being read to consider a report from the Executive Committee submitting a draft by-law to amend By-law No. 1682 ordaining the creation of a City Planning Department, as amended.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau, Ouimet and J.-O. Asselin, it was

that said report be referred back to the Executive Committee for further study.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

13.- Article 250 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin, Croteau and Ouimet, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, E. Hamelin,
Croteau and Ouimet, it was

that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

14.- Article 251 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

JEUDI, le 6 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Pierre Des Marais,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin, Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est
RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Proposé par le conseiller Moore,
Appuyé par les conseillers Leblanc, Bonnier, Vachon, A. Dupuis et O'Flaherty,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit amendé en y insérant, après l'article 1, l'article suivant:

"ARTICLE 2.- La section 1 du plan qui accompagne le règlement no 1920, telle que modifiée par les règlements nos 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 et 2249, est de nouveau modifiée en y changeant de la classification "C1" à la classification "Commerce de la Classe II" la désignation du territoire entouré d'une ligne pointillé sur le plan no 98 joint au présent règlement."

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Campeau,

Ce Conseil s'adjourne jusqu'au VENDREDI, le 7 septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Longpré

Jean Sapeau

MAIRE,

(Approuvé conformément à la loi)

Jean Sapeau

MAIRE.

THURSDAY, SEPTEMBER 6th 1956

RESOLVED:-

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceed with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Moved by Councillor Moore,
Seconded by Councillors Leblanc, Bonnier, Vachon, A. Dupuis and O'Flaherty,

That the draft by-law now before Council be amended by inserting therein, after article 1, the following article:

"ARTICLE 2.- Section 1 of the plan which accompanies By-law No. 1920, as amended by By-laws Nos. 1940, 1987, 1996, 2026, 2046 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 and 2249, is further amended by changing thereon from classification "C1" to classification "Class II Commerce" the designation of the territory bounded by a dotted line on plan No. 98 annexed to the present by-law."

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Campeau,

That this Council adjourn until FRIDAY, September 7th 1956, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

E. Longpré

CITY CLERK.

Jean Sapeau

MAYOR.

(Approved in conformity with the law)
Jean Sapeau

MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue VENDREDI, le 7 septembre
1956 à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU au fauteuil;

Les conseillers Filion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, Leblanc, Parent, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Wagar, Vautelet, Lévesque, Simoneau, Vachon, Moore, Hudon, Despatis, Goulet, Brisebois, Loiselle, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, L Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Grégoire, Mack, Lessard, Vézeau, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, A. Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Labelle, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Ouimet, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Meunier, Campeau, Angers, A. Tremblay, L. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault et David.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin et Ouimet, il est

RESOLU:- que les membres de ce Conseil ont appris avec regret le décès de madame Ephrem Laberge, mère de leur estimé collègue, le conseiller Louis Laberge; Qu'ils désirent offrir au conseiller Laberge ainsi qu'aux autres membres de la famille de la regrettée défunte l'expression de leurs condoléances les plus sincères dans ce deuil cruel qui vient de les frapper.

Du consentement unanime du Conseil, il est

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le traitement de monsieur Lucien Hétu, directeur des services, soit porté à \$ 20,000.00 par année.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, ladite motion est retirée.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le traitement de monsieur Lucien Hétu, directeur des services, soit porté à \$ 18,500.00 par année.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en amendement par le conseiller Despatis,
Appuyé par le conseiller Moore,

Que le traitement de monsieur Lucien Hétu, directeur des services, soit porté à \$ 20,000.00 par année.

Et, un autre débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Croteau, Lafaille, Lépine, Gagliardi et Sauvé dissidents - Le conseiller Hanley se déclare également dissident à la demande du directeur des services lui-même)

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on FRIDAY, September 7th
1956 at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Jean Drapeau, in the chair;

Councillors Filion, . . .

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of Council, the following motion was submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Croteau, E. Hamelin and Ouimet, it was

RESOLVED:- that the members of this Council have learned with regret of the death of Mrs. Ephrem Laberge, mother of their esteemed colleague, Councillor Louis Laberge.
That they wish to offer to Mr. Laberge as well as to the other members of the family of the deceased the expression of their heartfelt sympathy in this hour of bereavement.

By unanimous consent of Council, it was

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the salary of Mr. Lucien Hétu, Director of Departments, be increased to \$20,000.00 annually.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, said motion was withdrawn.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Hanson,

That the salary of Mr. Lucien Hétu, Director of Departments, be increased to \$18,500.00 annually.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Moore,

That the salary of Mr. Lucien Hétu, Director of Departments, be increased to \$20,000.00 annually.

And, a further debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Croteau, Lafaille, Lépine, Gagliardi and Sauvé dissenting - Councillor Hanley also declared himself dissenting at the request of the Director of Departments himself)

VENDREDI, le 7 SEPTEMBRE 1956

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 251 de l'ordre du jour laissée en suspens à la séance adjournée du Conseil tenue le 6 septembre courant.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Saulnier,

Ce Conseil s'adjourne jusqu'au LUNDI, le 10 septembre courant,
à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

*E. Langpre**Jean Brapaeau*

MAIRE,

(approuvé conformément à la loi)

Jean Brapaeau

MAIRE.

FRIDAY, SEPTEMBER 7th 1956

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed the study of article 251 of the order of the day which had been left in abeyance at the adjourned Council meeting held on September 6th instant.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Saulnier,

That this Council adjourn until MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

E. Langpre

CITY CLERK.

Jean Brapaeau

MAYOR

(Approved in conformity with the law)

Jean Brapaeau

MAYOR.

ADJOURNED REGULAR MEETINGSEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue EUNDI, le 10 septembre 1956
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire JEAN DRAPEAU, au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Fillion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Delisle, McDougall, Leblanc, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Drapeau, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Nagar, Vautelet, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Vézina, Millen, Crompt, Flynn, Brown, Desjardins, Klinger, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Cloutier, O'Hearn, Ouimet, A. Desmarais, Niding, Poitras, Guilbeault, Bonnier, Hayes, Montpetit, Campeau, Angers, A. Tremblay, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge, Boissonnault et David.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Au début de la séance, le conseiller Lafaille, chef du Conseil, prend la parole et adresse, au nom des membres du Conseil, des félicitations au conseiller Marchand pour sa réélection à la présidence de l'association des débardeurs.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 251 de l'ordre du jour concernant le rapport suivant du Comité exécutif laissée en suspens à des phases antérieures de la présente séance:

(Pour rapport 114602 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2341 voir page 394 volume 49 des rapports)

L'article 1 du projet de règlement présentement devant le Conseil ayant été agréé, il est de nouveau,

Proposé par le conseiller Moore,
Appuyé par les conseillers Leblanc, Bonnier, Vachon,
A. Dupuis et O'Flaherty,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit amendé en y insérant, après l'article 1, l'article suivant:

"ARTICLE 2.- La section 1 du plan qui accompagne le règlement no 1920, telle que modifiée par les règlements nos 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 et 2249, est de nouveau modifiée en y changeant de la classification "C1" à la classification "Commerce de la Classe II" la désignation du territoire entouré d'une ligne pointillée sur le plan no 98 joint au présent règlement."

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Seigler, Fillion, Healy, E. Hamelin, Sauvé, O'Flaherty, Burrows, J.-O. Asselin, Delisle, McDougall, Leblanc, Lauriault, Lafaille, Croteau, Dozois, Murphy, Laverdure, Lépine, Nagar, Vautelet, Vachon, Despatis, Goulet, Brisebois, Hamilton, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Mack, Lessard, Crompt, Brown, Desjardins, Boire, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Angers, A. Tremblay, Marchand, Lanciault et Outerbridge. (45)

held on MONDAY, September 10th 1956
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor JEAN DRAPEAU, in the chair:

Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

At the opening of the meeting, Councillor Lafaille, Leader of Council, stood and addressed, on behalf of the members of Council, congratulations to Councillor Marchand on his reelection to the presidency of the Longshoremen's Association.

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed the study of article 251 of the order of the day concerning the following report from the Executive Committee which had been left in abeyance at prior stages of the present meeting.

Article 1 of the draft by-law now before Council having been agreed to, it was again,

Moved by Councillor Moore,
Seconded by Councillors Leblanc, Bonnier,
Vachon, A. Dupuis and O'Flaherty,

That the draft by-law now before Council be amended by inserting therein, after article 1, the following article:

"ARTICLE 2.- Section 1 of the plan which accompanies By-law No. 1920, as amended by By-laws Nos. 1940, 1987, 1996, 2026, 2046, 2070, 2075, 2082, 2121, 2149, 2166, 2198 and 2249, is further amended by changing thereon from classification "C1" to classification "Class II Commerce" the designation of the territory bounded by a dotted line on plan No. 98 annexed to the present by-law."

And, a debate arising and said amendment being put, Council divided as follow:

YEAS: Councillors Seigler, . . .

(for names, see opposite page)

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

CONTRE: Les conseillers Pierre Des Marais, Drapeau, Lévesque, English, Hanson, Millen, Flynn, Sullivan, Tozzi, Clouette, O'Hearn, A. Desmarais, Niding, Guilbeault, Hayes, Montpetit, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boissonnault et David. (21)

Ainsi, ledit amendement est adopté et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 maintenant les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:-

que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de l'article 7 de l'ordre du jour laissée en suspens à une phase antérieure de la présente séance.

2.- L'article 7 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 111300- voir page 338 volume 49 des rapports)
133

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin et Croteau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Son Honneur le maire déclare ledit rapport adopté, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

3.- L'article 252 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114429-1 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2342 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais,
Guilbeault, Bonnier, Godin et E. Pigeon,
il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et les articles 1 à 9 inclusivement étant lus, ils sont agréés.

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, . . .

(for names, see opposite page)

Thus, said amendment was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 and 8 now articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 and 9 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

By unanimous consent, Council resumed the study of article 7 of the order of the day left in abeyance at a previous stage of the present meeting.

2.- Article 7 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, E. Hamelin and Croteau,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being the majority of all the members of Council.

3.- Article 252 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and articles 1 to 9 being read, they were agreed to.

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Guilbeault,
Bonnier, Godin et E. Pigeon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

4.- L'article 253 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114605 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2343 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture
du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement
et l'article 1 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin et Lanciault, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

5.- L'article 254 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113717-3 voir page 338 volume 49 des rapports)
(Pour règlement 2344 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture
du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement
et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est agréé.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi et O'Hearn, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté. (Le conseiller Lafaille
dissident)

Son Honneur le maire déclare les 3 règlements ci-dessus adoptés, la majorité
requise pour ce faire, selon l'article 2^{le} de la charte, étant les 2/3 des
membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

6.- L'article 255 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération
le rapport suivant du Comité exécutif:

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

4.- Article 253 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading
of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and
article 1 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Moore, Saulnier, Sigouin,
Croteau, J.-P. Hamelin and Lanciault, it was

that said draft by-law now be adopted.

5.- Article 254 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the
reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and
article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Article 2 being read, it was agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Filion, Labelle, Tozzi,
Clouette, Gagliardi and O'Hearn, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted. (Councillor Lafaille dissenting)

His Worship the Mayor declared the 3 above by-laws adopted, the
majority required to do so, according to article 2^{le} of the charter, being
the majority of the members present, but at least 34 affirmative votes.

6.- Article 255 of the order of the day being read to consider the following
report from the Executive Committee:

... 10 SEPTEMBER 1956

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est
RESOLU:- que l'édit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Despatis,
Appuyé par le conseiller Vachon,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier ledit projet de règlement.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, les conseillers Despatis et Vachon retirent leur motion.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault, il est

RESOLU:- que l'étude de ce rapport soit différée.

7.- Du consentement unanime, le Conseil reprend l'étude de l'article 252 de l'ordre du jour soumettant un projet de règlement à l'effet de permettre à la Banque Royale du Canada et à Globe Realty Corporation Limited de construire et maintenir une passerelle au-dessus de la rue Dollard, adopté par ce Conseil à une phase antérieure de la présente séance.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par les conseillers Hanson, Dozois, Croteau
et Ouimet,

Que ledit projet de règlement soit modifié en remplaçant l'article 9 par l'article suivant:

"ARTICLE 9.- Un acte notarié incorporant toutes les conditions mentionnées dans l'article précédent sera passé entre la Cité et la Banque Royale du Canada et Globe Realty Corporation Limited, mais les priviléges octroyés par cet acte notarié et par le présent règlement seront sans effet tant que ledits acte et règlement n'auront pas été ratifiés par la Législature de la province de Québec, et l'acte notarié ne sera pas enregistré avant cette ratification.

La Banque Royale du Canada et Globe Realty Corporation Limited paieront le coût de l'acte notarié, d'une copie de cet acte pour la Cité ainsi que le coût du certificat d'enregistrement."

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Proposé par le conseiller Pierre Des Marais,
Appuyé par les conseillers Hanson, Dozois, Croteau
et Ouimet,

Que ledit projet de règlement soit de nouveau modifié en y ajoutant, après l'article 9 ci-dessus mentionné, l'article suivant:

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising.

Moved by Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Vachon,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to study said draft by-law.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors Despatis and Vachon withdrew their motion.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault, it was

RESOLVED:- that the study of this report be deferred.

7.- By unanimous consent, Council resumed the study of article 252 of the order of the day submitting a draft by-law to allow the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited to erect and maintain a foot-bridge over Dollard Street, adopted by this Council at a previous stage of this meeting.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, Croteau
and Ouimet,

That said draft by-law be amended by replacing article 9 by the following article:

"ARTICLE 9.- A notarial deed incorporating all the conditions mentioned in the preceding article shall be signed by the City and the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited, but the privileges granted by this notarial deed and by this by-law shall be without effect so long as the said deed and by-law have not been ratified by the Legislature of the Province of Québec nor shall the notarial deed be registered before such ratification.

The Royal Bank of Canada and the Globe Realty Corporation Limited shall pay the cost of the notarial deed, of one copy for the City and also the cost of the registration certificate".

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

accordingly.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, Croteau
and Ouimet,

That said draft by-law be further amended by adding thereto, after article 9 above mentioned, the following article:

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising.

Moved by Councillor Despatis,
Seconded by Councillor Vachon,

That this Council resolve itself into Committee of the whole to study said draft by-law.

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, Councillors Despatis and Vachon withdrew their motion.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault, it was

that the study of this report be deferred.

7.- By unanimous consent, Council resumed the study of article 252 of the order of the day submitting a draft by-law to allow the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited to erect and maintain a foot-bridge over Dollard Street, adopted by this Council at a previous stage of this meeting.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, Croteau
and Ouimet,

That said draft by-law be amended by replacing article 9 by the following article:

"ARTICLE 9.- A notarial deed incorporating all the conditions mentioned in the preceding article shall be signed by the City and the Royal Bank of Canada and Globe Realty Corporation Limited, but the privileges granted by this notarial deed and by this by-law shall be without effect so long as the said deed and by-law have not been ratified by the Legislature of the Province of Québec nor shall the notarial deed be registered before such ratification.

The Royal Bank of Canada and the Globe Realty Corporation Limited shall pay the cost of the notarial deed, of one copy for the City and also the cost of the registration certificate".

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

accordingly.

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillors Hanson, Dozois, Croteau
and Ouimet,

That said draft by-law be further amended by adding thereto, after article 9 above mentioned, the following article:

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

"ARTICLE 10.- La Cité, ou la Banque Royale du Canada, ou Globe Realty Corporation Limited, s'adressera à la Législature de la province de Québec afin de faire ratifier et confirmer l'acte notarié et le présent règlement. Tous les frais encourus en rapport avec cette demande seront assumés par la Banque Royale du Canada et Globe Realty Corporation Limited.".

Et, un débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté et il est

RESOLU:- en conséquence.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin et E. Pigeon, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté.

8.- L'article 256 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

2
(Pour rapport 111382 voir page 338 volume 49 des rapports
(Pour règlement 2345 voir page 393 volume 49 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 2 et 3 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour ce faire, selon l'article 21^e de la charte, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

9.- L'article 257 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude en est différée.

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956.

"ARTICLE 10.- The City or the Royal Bank of Canada or the Globe Realty Corporation Limited shall apply to the Legislature of the Province of Québec in order to have the notarial deed and this by-law ratified and confirmed. All costs incurred in connection with this application shall be assumed by the Royal Bank of Canada and the Globe Realty Corporation Limited.

And, a debate arising and said amendment being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

On Motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Guilbeault,
Bonnier, Godin and E. Pigeon, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, now be adopted.

8.- Article 256 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 2 and 3 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the 2 above by-laws adopted, the majority required to do so, according to article 21^e of the charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

9.- Article 257 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, by unanimous consent of Council, consideration was thereof deferred.

LUNDI, le 10 SEPTEMBRE 1956

10.- L'article 258 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Pierre Des Marais, Hanson,
Dozois, Croteau et Ouimet, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Despatis, Aronoff
et Gagliardi,

Que ledit projet de règlement soit modifié en y insérant, après l'article 1, l'article suivant:

"ARTICLE 1a.- L'article 13 du règlement no 2001 est modifié en y retranchant le troisième alinéa."

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime du Conseil, l'étude en est différée.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Campeau,

Que la présente séance du Conseil soit suspendue jusqu'à 8 heures 15, soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller Gagliardi,
Appuyé par le conseiller E. Hamelin,

Que ce Conseil s'adjourne jusqu'au mardi, le 11 septembre courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Seigler, Fillion, Healy, Sauvé, Burrows, Hanley, J.-O. Asselin, Leblanc, Godin, Croteau, E.-T. Asselin, Gagliardi, Bertrand, Mack, Lessard, Millen, Flynn, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Ouimet, A. Desmarais, Poitras, Hayes, Montpetit et A. Tremblay. (27)

CONTRE: Les conseillers E. Hamelin, Delisle, McDougall, Pierre Des Marais, Lauriault, Lafaille, Drapeau, Dozois, Murphy, Lépine, Vautelet, Lévesque, Vachon, Despatis, English, Goulet, Brisebois, Hamilton, E. Pigeon, Hanson, J.-P. Hamelin, Vézeau, Crompt, Desjardins, A. Dupuis, Sullivan, Boire, Clouette, O'Hearn, Niding, Guilbeault, Bonnier, Campeau, Angers, Marchand, Saulnier, Sigouin, Lanciault, Letellier de St-Just, Outerbridge et Boissonnault. (41)

Ainsi, ledit amendement est rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée et le Conseil suspend alors sa séance jusqu'à 8 heures 15, du soir, ce jour.

MONDAY, SEPTEMBER 10th 1956

10.- Article 258 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Pierre DesMarais, Hanson,
Dozois, Croteau and Ouimet, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council then proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising, it was agreed to.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Despatis, Aronoff
and Gagliardi,

That said draft by-law be amended by inserting, after article 1, the following article:

"ARTICLE 1a.- Article 13 of by-law No. 2001 is amended by striking the third paragraph."

And, a debate arising, by unanimous consent of Council, consideration was thereof deferred.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Campeau,

That the present Council meeting be suspended until 8:15 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

Moved in amendment by Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor E. Hamelin,

That this Council adjourn until Tuesday, September 11th instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

Said amendment being put, Council divided as follow:

YEAS: Councillors Seigler,

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors E. Hamelin, . . .

Thus, said amendment was rejected.

The main motion being put, it was adopted and Council then suspended its meeting until 8:15 p.m., this day.